L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er MAI 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 1er MAI

Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, 99 rue du Camp—Fondes de Groceries.

Par Beaumont, Blache & Cie, 69 Chartres—Vêtements d'été, Marchandises sèches.

Par P. J. Spear, 74 Chartres.—Brin, Mousseline, Marchandises sèches &c.

A NOS LECTEURS.

Dans un avis inséré plus loin, nous annonçons que M. E. Duverger a cédé son intérêt dans l'Abeille à M. F. Limet. C'est avec un très vif regret que nous nous séparons de M. Duverger dont le talent administratif, le zèle et l'opiniâtre labeur ont largement contribué à fonder sur des bases permanentes la prospérité de ce journal. Quant à M. Limet, notre nouvel associé, nous n'avons pas besoin de le présenter au public, chargé depuis plus d'un an de la rédaction de la partie française de l'Abeille, il s'est acquitté de cette tâche ardue avec un talent, un tact et une impartialité d'appréciation qui lui ont valu l'estime et les sympathies de nos lecteurs.

G. F. Weisse & Co.

Les deux Gouvernements.

L'écrit [illegible] plein de dignité, le langage calme et sensé du gouvernement de Montgomery forment un contraste frappant avec les tergiversations puériles et vulgaires du président républicain. Le corps diplomatique de Washington est profondément dégoûté des personnages qui occupent la maison Blanche, et ses membres ne cachent pas que leurs sympathies sont acquises aux hommes d'Etat distingués qui dirigent les affaires de la Confédération du Sud.

Dans les diverses entrevues que M. Lincoln vient d'avoir avec les députations de Baltimore et du Maryland, il a révolté ses interlocuteurs aussi bien par la bassesse de ses sentiments que par la grossièreté de ses expressions. Répondant à un sénateur et à un représentant du Maryland il s'est écrié :

"Mon Dieu! qu'ai-je à faire ! Il vaut mieux que j'aille me pendre au premier arbre que je trouverai, que d'abandonner le pouvoir du gouvernement fédéral de cette façon. Je ne désire pas passer par votre ville ni auprès, si je puis m'en dispenser, mais il faut que nous ayons des troupes ici ou *nous mourrons comme des rats dans une ratière !*"

M. Seward paraît avoir partagé les terreurs de son chef, car on rapporte que prenant un des visiteurs par la main il lui dit en lui montrant par une fenêtre les hauteurs d'Arlington : "Ignorez-vous que du haut de cette colline ces étranges virginiens peuvent nous envoyer une bombe qui peut venir à tout moment éclater dans cette chambre?"

Le lendemain, dans une conférence avec une députation de l'association des jeunes gens chrétiens de Baltimore, Lincoln chercha à cacher sa frayeur sous quelques plaisanteries très vétilleuses. "Il faut que j'aie des troupes, dit-il, et il faut mathématiquement qu'elles passent à travers le Maryland. Elles ne peuvent pas ramper sous la terre, ni voler dans l'air, il faut donc qu'elles traversent l'Etat. Et puis, monsieur, ajouta-t-il, ces dames Caroliniennes traversent bien la Virginie pour venir ici me pendre. Qu'est ce que je puis faire ?"

Le docteur Fuller, de Baltimore, lui ayant demandé de reconnaître le fait de la séparation des Etats et d'éviter ainsi la guerre, il s'écria : "Et qu'est ce que deviendrait le revenu, je n'aurais pas de gouvernement, pas de ressources. La France et l'Angleterre reconnaîtraient la Confédération du Sud, et mon gouvernement ne vaudrait plus rien."

Ses interlocuteurs sont partis convaincus qu'il n'y avait rien à attendre d'un pareil homme, dont l'esprit affaibli par la peur est incapable d'apprécier la situation du pays. Comme tous les lâches, il a puisé une sorte d'énergie dans l'excès de sa frayeur, mais le premier revers abattra ce factice courage, et c'est peut-être la seule chance qu'il ait d'arriver à la paix.

Quelle différence entre les paroles que nous venons de citer et le langage si noble et si digne du message du Président Davis. Comme le sentiment du droit, la conscience de la force, le courage sans forfanterie se font remarquer à chaque mot.

Si ces gens du Nord peuvent lire avec sang froid ces déclarations pacifiques qui sont la vraie expression de la politique du Sud, ils devront regretter de s'être laissé aveugler au point de répondre avec tant d'ardeur à l'appel incendiaire d'un Lincoln et aux excitations haineuses des fanatiques de la trempe des Greeley.

Il faut que le gouvernement de Montgomery se sente bien fort pour parler de traités de paix et d'amitié dans un moment d'effervescence comme celui où nous sommes. Ces rebelles que Lincoln menace de traiter en pirates, des aventuriers, par la bouche du président Davis, aux citoyens du Nord qu'ils sont leurs égaux, qu'ils ne demandent rien qu'à vivre en paix [illegible] chez eux et que la seule chose qu'ils ne veulent [illegible] les voisins que des amis. Cet appel si sensé sera-t-il écouté ? Nous n'osons l'espérer, car il est des époques où les peuples comme les individus sont en délire et ne peuvent revenir à la raison qu'après avoir subi une forte crise. Dieu veuille qu'elle soit de courte durée !

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Affaires autour de Washington.

Richmond, 30 avril.—La Convention d'Etat a élu sénateurs Hunter, Wm. Rives, juge Brockenbrough, Staples et le juge Campbell, délégués de la Virginie au Congrès de Montgomery.

Alexandrie, 29 avril—Un messager spécial à la Gazette dit que le long pont qui est sur le Potomac, à Washington, est gardé du côté du Nord par un corps considérable de troupes fédérales et du côté du Sud par les Virginiens.

On rapporte que les troupes fédérales occupent maintenant les hauteurs d'Arlington; qu'un steamer des Etats-Unis est en face Alexandrie, et que tout le poisson pris en bas du Potomac doit être envoyé à Washington.

Le transport Baltic a descendu le fleuve hier. Les arrestations continuent à Washington. Les familles quittent la ville en grand nombre. Plusieurs personnes qui ont été forcées de partir, ou [illegible] Daniel Ratcliff avocat éminent.

Le général Scott est, dit-on, rendu impotent par ses infirmités.

Message du Président Davis,

Au Congrès des Etats Confédérés d'Amérique.

Messieurs les membres du Congrès :

C'est avec satisfaction que j'ai l'honneur de vous annoncer que la Constitution, formée pour le gouvernement provisoire permanent des Etats Confédérés d'Amérique, a été ratifiée par les différentes conventions de chacun des Etats auxquels elle avait été référée [illegible] le dit gouvernement dans toute [illegible] et sur sa base substantielle de la volonté populaire.

Il ne reste qu'à procéder aux élections pour désigner les fonctionnaires qui doivent administrer ce gouvernement. Il y a toute raison de croire que, en jugeant rapprochée, d'autres Etats qui sont identiques par leurs principes politiques et la communauté de leurs intérêts avec ceux que vous représentez, se joindront à cette Confédération, et donneront à sa constellation emblématique une nouvelle splendeur—à son gouvernement d'Etats libres, égaux et souverains une sphère plus étendue d'utilité, et aux amis de la liberté constitutionnelle une plus grande sécurité pour son existence harmonieuse et perpétuelle.

Ce n'est pas, cependant, dans le but de vous annoncer ces accessions, que j'ai jugé de mon devoir de vous convoquer à un jour plus rapproché que celui qui avait été fixé par vous-même pour votre réunion.

La déclaration de guerre faite contre cette Confédération par Abraham Lincoln, Président des Etats Unis, dans sa proclamation émise le 15 du présent mois, a rendu nécessaire, dans mon opinion, que vous vous assembliez le plus tôt possible pour aviser aux mesures nécessaires pour la défense du pays.

Les circonstances sont, en vérité, extraordinaires. Elles nécessitent de ma part un court exposé des relations qui ont existé précédemment entre les Etats qui maintenant s'unissent pour se faire la guerre, et un compte succinct des événements qui sont survenus, afin que le genre humain puisse former en connaissance de cause, un jugement impartial sur les motifs et l'objet de cette guerre.

Pendant la guerre soutenue contre la Grande-Bretagne par ses colonies sur ce continent, un danger commun força celles-ci à former une alliance, et à former une Confédération, aux termes de laquelle les colonies, s'intitulant Etats, entrèrent séparément dans une ligue d'amitié les unes avec les autres pour leur défense commune, la sécurité de leurs libertés et leur prospérité mutuelle et générale, s'engageant à s'assister les unes les autres contre tout emploi de la force vis à vis d'eux ou toute attaque contre l'un d'eux ayant pour cause la religion, la souveraineté, le commerce ou tout autre prétexte.

Afin d'éviter toute fausse interprétation de leur contrat, les divers Etats firent, dans un article séparé, la déclaration explicite que chaque Etat conservait sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, et tout pouvoir de juridiction et droit qui n'était pas expressément délégué par cette Confédération aux Etats Unis assemblés en Congrès en vertu de ce contrat d'alliance.

La guerre de la révolution fut heureusement conduite et eut pour résultat le traité de paix avec la Grande Bretagne en 1783, aux termes duquel les divers Etats furent, chacun par leur nom, reconnus indépendants.

Les articles de la Confédération contenaient une clause par laquelle tout changement était interdit à moins qu'il ne fut confirmé par la législature de chaque Etat, après avoir été adopté par le Congrès, et c'est en conformité avec cette disposition et à la suite de la résolution du Congrès de 21 février 1787, que les divers Etats nommèrent des délégués dans le but de réviser les articles de la Confédération et de proposer au Congrès et aux différentes législatures tels changements et telles dispositions qui paissent, après l'adoption par le Congrès et la confirmation par les Etats, rendre la Constitution fédérale adéquate aux exigences du gouvernement et à la conservation de l'Union.

Ce fut par les délégués choisis par les divers Etats en vertu de la résolution précitée, que la Constitution des Etats-Unis fut formée en 1787, et fut soumise aux divers Etats pour être ratifiée, ainsi que cela appert de l'article y ainsi conçu :

"La ratification par les Conventions des neuf Etats sera suffisante pour l'établissement de cette Constitution entre les Etats qui l'auront ratifié."

J'ai souligné certains mots dans la résolution, afin d'attirer l'attention à la précaution singulière et marquée avec laquelle les Etats s'efforçaient, sous toutes les formes possibles, d'exclure l'idée que la souveraineté séparée et indépendante de chaque Etat était engloutie dans un gouvernement commun ou nation, et le désir caractérisé qu'ils manifestaient d'imprimer à la Constitution son véritable caractère—celui d'un contrat entre des Etats indépendants—la Constitution de 1787 admettant, cependant, la clause déjà citée des articles de la Confédération qui statuait en termes explicites que chaque Etat réclamait sa souveraineté et son indépendance.

Lorsque les Etats furent invités à ratifier la Constitution, on manifesta la crainte que cette omission ne fut considérée comme un abandon du principe favori, et les Etats ne furent satisfaits que lorsqu'on ajouta à la Constitution des amendements qui plaçaient hors de tout prétexte à doute la réserve par les Etats de leurs droits et pouvoirs souverains, qui n'étaient pas expressément délégués aux Etats Unis par la Constitution.

Il doit, en vérité, paraître étrange à l'observateur impartial qu'il n'est pas moins vrai que toutes ces clauses rédigées avec tant de soin ne purent empêcher que dans les Etats du Nord il ne se formât une école politique qui a prétendu avec persistance que le gouvernement a placé au-dessus des Etats comme une organisation créée par les Etats pour assurer les bienfaits de la liberté et de l'indépendance contre l'agression étrangère, a été graduellement détourné de son but et transformé en une machine pour les contrôler dans leurs affaires domestiques. La créature a été exaltée au-dessus de son créateur—les principes ont été mis en état de subordination vis-à-vis de l'agent nommé par eux-mêmes.

Le peuple des Etats du Sud, dont l'occupation presque exclusive était l'agriculture, aperçurent de bonne heure dans les Etats du Nord, une tendance à rendre un gouvernement commun l'instrument docile de leurs intérêts par l'imposition d'entraves au commerce en vue de protéger leurs intérêts manufacturiers et maritimes. De controverses longues et pleines d'aigreur résultèrent de ces tentatives, souvent couronnées de succès, pour avantager une section du pays au détriment de l'autre, et le danger d'une rupture basée sur cette cause s'accrut par le fait que la population du Nord s'augmentait par l'émigration et d'autres causes, plus rapidement que celle du Sud.

Par degrés à mesure que les Etats du Nord gagnaient la prépondérance dans le Congrès national, l'intérêt enseigna à leurs populations à donner un prompt assentiment à toute argumentation plausible de leur droit, comme formant la majorité, de gouverner la minorité sans contrôle. Elles apprirent à écouter avec impatience toute suggestion d'un empêchement constitutionnel à l'exercice de leur volonté, et les principes de la Constitution ont été corrompus à un tel point dans l'esprit du Nord que dans le discours d'inauguration prononcé par le Président Lincoln au mois de mars dernier, il affirme comme une maxime qu'il juge simplement irréfutable que la théorie de la Constitution requiert que dans toutes les cas la majorité gouverne, et dans une autre instance mémorable, le même magistrat n'hésite pas à assimiler les relations entre les Etats et les Etats Unis à celles qui existent entre le comté et l'Etat dans lequel il est situé et par lequel il a été créé.

C'est là l'erreur lamentable et fondamentale sur laquelle repose la politique qui vient d'aboutir à une déclaration de guerre contre ces Etats Confédérés.

En outre du ressentiment profond et prolongé qu'ont éprouvé les Etats du Sud de l'abus permanent des pouvoirs qu'ils avaient délégués au Congrès, dans le but d'enrichir les classes manufacturières et les armateurs du Nord au détriment du Sud, il a existé, depuis près d'un demi siècle un autre sujet de discorde qui comprend des intérêts d'une importance si transcendante qu'il a, dans tous les temps, causé dans l'esprit des partisans dévoués de l'Union, la crainte que la permanence de cette Union ne fut impossible.

Quand les différents Etats qui délèguent certains pouvoirs au Congrès des Etats-Unis, une grande portion de la population de travailleurs était importée dans les colonies par la mère patrie. Dans douze des quinze Etats l'esclavage des nègres existait, et le droit de propriété sur les esclaves était protégé par la loi. Cette propriété était reconnue par la Constitution et une disposition fut insérée pour en empêcher la perte par la fuite des esclaves.

L'accroissement du nombre des esclaves par l'importation de l'Afrique fut aussi assuré par une clause qui défendait au Congrès d'interdire la traite des nègres avant une certaine date, et dans aucune clause, on ne peut trouver une délégation de pouvoir au Congrès pour autoriser en aucune façon à faire des lois au préjudice ou au préjudice des propriétaires de cette espèce de propriété, ou pour l'exclure de la protection du gouvernement.

Le climat et le sol des Etats du Nord fut bientôt reconnu commencement propice à la continuation du travail servile, tandis que le contraire existait au Sud et à l'époque où les relations libres et sans réserve entre les deux sections ne purent continuer d'être amicales.

Les Etats du Nord considérèrent leur propre intérêt en vendant leurs esclaves au Sud et en interdisant l'esclavage dans leurs limites. Les hommes du Sud achetèrent volontiers des propriétés qui convenaient à leurs besoins et payèrent le prix à l'achat sans soupçonner que les garanties en soient acquises par des lois du même genre et empêcheraient sa propagation de ceux à qui il était interdit non seulement toute autorité constitutionnelle, mais encore du honte toi comme vendeurs, de contester les titres de propriété qui émanaient d'eux.

Aussitôt, cependant, que les Etats du Nord qui avaient prohibé l'esclavage des Africains dans leurs limites eurent atteint un nombre suffisant pour que leurs représentants eussent le contrôle des votes dans le Congrès, un système persistant et organisé de mesures hostiles contre les droits des propriétaires d'esclaves dans les Etats du Sud fut inauguré et graduellement étendu. Une série de mesures fut imaginée et mise à exécution pour ôter toute sécurité à la propriété sur les esclaves.

Des organisations fanatiques munies d'argent au moyen de souscriptions volontaires s'occupèrent assidûment d'exciter parmi les esclaves un esprit de mécontentement et de révolte. On leur fournit les moyens d'échapper à leurs maîtres et on employa des agents secrets pour les pousser à la fuite.

La disposition de la Constitution concernant la reddition des esclaves fugitifs à leurs maîtres fut d'abord éludée, puis ouvertement dénoncée comme une violation des obligations de la conscience et des devoirs religieux. On enseigna aux hommes qu'il était méritoire d'éluder, de contraindre, et d'empêcher violemment l'exécution des lois faites pour assurer l'accomplissement de la promesse contenue dans le pacte constitutionnel. Souvent il arriva que des propriétaires d'esclaves furent victimes de la populace ou massacrés en plein jour pour s'être adressés à un magistrat dans le but d'obtenir l'arrestation d'un esclave fugitif.

Les dogmes des organisations volontaires obtinrent bientôt le contrôle des législatures d'un grand nombre des Etats du Nord, et des lois furent passées pour punir par des amendes et même des emprisonnements longs et continus dans les geôles et les pénitenciers, les citoyens des Etats du Sud qui oseraient demander l'aide des officiers de la loi pour recouvrer leurs propriétés. Enhardi par le succès obtenu sur le théâtre de l'agitation et de l'agression contre les droits constitutionnels clairement exprimés du Congrès, ce parti envoya au conseil commun de la nation des sénateurs et des représentants dont le principal titre à cette distinction consistait dans le déploiement d'un esprit de fanatisme ultra, et dont la mission était non de travailler au bien public et d'assurer la tranquillité domestique—mais d'exciter les haines les plus amères contre les concitoyens des Etats par la domination violente de leurs institutions.

La marche des affaires publiques fut entravée par des efforts répétés pour usurper des pouvoirs qui n'avaient pas été délégués par la Constitution dans le but de diminuer la sécurité de la propriété servile et ne réduire à une condition d'infériorité les Etats à esclaves.

A la fin il s'organisa un grand parti dans le but d'obtenir l'administration du gouvernement ayant pour objet avoué d'employer son pouvoir à l'exclusion totale des Etats à esclaves de toute participation à la jouissance du domaine public acquis en commun par tous les Etats, par conquête ou achat, et de les entourer entièrement d'Etats dans lesquels l'esclavage serait interdit, et de rendre par là la propriété servile si peu sûre que cela serait comparativement sans valeur et que cette propriété d'une valeur de plusieurs milliers de millions de dollars fut en fait annihilée.

Ce parti ainsi organisé a réussi, au mois de novembre dernier, à élire son candidat à la Présidence des Etats-Unis. Cependant, sous le climat doux et généreux des Etats du Sud et grâce aux soins plus tendres ... [illegible] aux comforts des travailleurs, sous l'action de la loi et de l'humanité, les esclaves africains avaient augmenté en nombre et de six cent mille qu'ils étaient à la date de l'adoption de la Constitution le nombre s'en était élevé à quatre millions.

Sous le rapport moral et social, ils avaient été élevés de l'état de brutes sauvages à celui de travailleurs agricoles dociles, intelligents et civilisés. On leur avait fourni non seulement ce qui est nécessaire aux besoins du corps, mais encore des instructions religieuses propres à les élever sous la surveillance d'une race supérieure. Leur travail a reçu une direction qui non seulement a produit une amélioration graduelle et marquée de leur propre condition, mais a converti des centaines de mille lieues carrées de landes désertes en terres cultivées et habitées par un peuple prospère. Des villes et des villages se sont élevés comme par enchantement, et le pays a vu sa richesse et sa population s'accroître avec une rapidité merveilleuse sous l'empire du système social de ses institutions.

La population blanche des Etats à esclaves du Sud s'est élevée de 1,250,000 à l'époque de l'adoption de la Constitution à plus de 8,500,000 en 1860, et les produits du Sud en coton, riz, sucre et tabac, pour l'entier développement et la continuation desquels le travail des esclaves africains était et est encore indispensable, sont arrivés à un chiffre qui forme les trois quarts des exportations totales de tous les Etats Unis. Ces produits sont, d'ailleurs, devenus absolument nécessaires aux besoins des peuples civilisés.

Voyant mis en péril des intérêts d'une si immense importance, le peuple Etats du Sud a été poussé par la conduite du Nord à l'adoption d'une détermination qui put lui faire éviter le danger dont il était menacé. Dans ce but, les législatures des divers Etats ont invité le peuple à élire des délégués à des conventions chargées d'arrêter les mesures à adopter pour faire face à une crise aussi alarmante dans l'histoire des Etats.

Il convient de faire observer que depuis une période qui remonte à 1798, il a existé dans tous les Etats de l'Union un parti qui a presque toujours eu la majorité, fondé sur la croyance que chaque Etat est en dernier ressort le seul juge aussi bien de ses griefs que du mode et des moyens de redressement. En vérité, il est évident que d'après le droit des gens ce principe est un axiome quand il s'applique aux relations d'Etats souverains et indépendants tels que ceux qui s'étaient unis par le pacte constitutionnel.

Le parti démocrate des Etats Unis a répété dans sa campagne victorieuse de 1856 la conclusion, qu'il avait apprise dans ses plus importantes positions politiques, qu'il acceptait et soutenait fidèlement les principes contenus dans les législatures du Kentucky et de la Virginie en 1799 et qu'il adoptait ces principes constituant la base principale de sa foi politique.

Les principes ainsi formellement proclamés embrassent celui auquel j'ai déjà fait allusion—le droit de chaque Etat de juger et de redresser les griefs dont il se plaint—ces principes furent maintenus par des majorités écrasantes du peuple de tous les Etats de l'Union aux différentes élections et spécialement à l'élection de M. Jefferson en 1805, à celle de M. Madison en 1809 et à celle de M. Pierce en 1852.

Dans l'exercice d'un droit si ancien, si bien établi et si nécessaire à sa conservation, le peuple des Etats Confédérés dans ses Conventions décida que les griefs qu'il avait soufferts et les maux dont il était menacé, exigeaient qu'il révoquât la délégation de pouvoirs au gouvernement fédéral qu'il avait ratifiée dans ses diverses Conventions. En conséquence les Etats passèrent des Ordonnances par lesquelles ils reprenaient tous leurs droits d'Etats souverains et indépendants et rompaient les liens qui les attachaient aux autres Etats de l'Union. Ayant accompli cela, ils procédèrent à la formation d'un nouveau pacte entre eux par de nouveaux articles de Confédération qui ont été aussi ratifiés par les Conventions des divers Etats avec une approximation d'unanimité qui dépasse de beaucoup celle des Conventions qui ont adopté la Constitution de 1787.

Les Etats ont organisé leur nouveau gouvernement dans toutes ses branches. Les fonctions des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont remplies en conformité avec la volonté du peuple, telle qu'elle s'est manifestée non seulement dans l'assentiment cordial mais encore dans l'appui enthousiaste qu'il a donné au gouvernement établi par lui-même ; et à l'exception de l'opposition faite par le gouvernement des Etats Unis, ce légitime exercice du droit d'un peuple de se gouverner lui-même s'est manifesté sous toutes les formes possibles.

A peine vous étiez vous assemblés au mois de février dernier, que, même avant l'inauguration du premier magistrat par vous élu, vous exprimâtes votre désir de nommer des commissaires pour régler toutes les questions en litige entre les deux gouvernements, sur les bases du droit, de la justice, de l'équité et de la bonne foi.

Cela a été un plaisir en même temps qu'un devoir pour moi de coopérer avec vous à cette œuvre de paix. En vérité, dans le discours que je vous ai adressé en prêtant le serment officiel et avant de recevoir de vous communication de cette résolution, j'avais dit que c'était par nécessité et non par choix que nous avions eu recours au remède de la séparation, et qu'en conséquence tous nos efforts devaient tendre à la conduite de nos propres affaires et à la perpétuité de la Confédération que nous avions formée, et que si une juste appréciation de nos intérêts mutuels nous permettait de poursuivre paisiblement notre carrière politique séparée, mon plus sincère désir aurait été accompli.

C'est donc en exécution de ces vues concordantes du Congrès et du pouvoir exécutif, que le choix de trois citoyens capables et distingués qui se rendirent à Washington. Soutenu par leur concours cordial et celui du secrétaire d'Etat, j'ajoutai tous les efforts compatibles avec le respect de soi-même et la dignité de la Confédération avant de céder à la conviction que le gouvernement des Etats-Unis était résolu à tenter la conquête de ce peuple et que toutes nos espérances de paix étaient irréalisables.

A l'arrivée de nos commissaires à Washington, le 5 mars, ils consentirent à la suggestion d'un intermédiaire à se borner à donner un avis non officiel de leur arrivée. Ils agirent ainsi afin de donner au Président des Etats Unis qui venait d'être inauguré, le temps de s'occuper de ses devoirs les plus pressants pour l'organisation de son administration avant d'engager son attention sur l'objet de leur mission. Ce n'est que le 12 du mois qu'ils s'adressèrent officiellement au secrétaire d'Etat en l'informant du but de leur arrivée et en établissant, dans les formes prescrites par leurs instructions, leur désir de faire au gouvernement des Etats Unis des ouvertures pour entrer en négociations, et en assurant le gouvernement des Etats Unis que le Président, le Congrès et le peuple des Etats Confédérés désiraient honnêtement une solution pacifique de ces grandes questions, que ce n'est ni leur intérêt ni leur désir de faire aucune demande qui ne soit pas fondée sur les principes de justice les plus rigoureux, ni de commettre aucun acte nuisible à leurs anciens confédérés.

A cette communication, aucune réponse formelle n'a été donnée jusqu'au 8 avril. Pendant cet intervalle, les commissaires avaient consenti à éloigner toute question de forme, avec la ferme résolution d'éviter la guerre s'il était possible, ils poussèrent même l'abnégation jusqu'à se dépouiller de tout caractère officiel dans les rapports avec les personnages haut placés qui leur inspiraient l'espoir du succès, et desquels ils reçurent des assurances constantes d'intentions pacifiques de la part du gouvernement des Etats-Unis, et de son intention d'évacuer le fort Sumter, et de plus, qu'aucune mesure ne serait prise pour changer le *statu quo*, au préjudice des Etats Confédérés et que, en cas de changement de dispositions à l'égard du fort Pickens, avis en serait donné aux commissaires. Les procédés fallacieux de la diplomatie, peuvent à peine fournir un exemple d'un manque aussi complet de courtoisie, de franchise, de loyauté, que la manière d'agir du gouvernement des Etats Unis envers nos commissaires à Washington. Pour preuve de ce que j'avance, je renvoie aux documents annexés, et relatifs à d'autres faits que je vais relater.

Des les premiers jours d'avril, l'attention de la contrée fut attirée sur les grands préparatifs militaires et navals qui se faisaient à New York et dans d'autres ports du Nord. Ces préparatifs, commencèrent en secret pour une expédition dont la destination était cachée, et ne furent mis au jour que quand ils furent presque complets. Les 5, 6 et 7 avril, des troupes et des navires de guerre chargés d'hommes et de munitions de guerre partirent des ports du Nord et se dirigèrent vers le Sud.

Alarmés par une démonstration si extraordinaire, les commissaires demandèrent une réponse à leur communication officielle en date du 12 mars, et ils reçurent le 8 avril une réponse, datée du 15 du précédent mois, de laquelle il résulte que tandis que les commissaires recevaient des assurances calculées pour leur inspirer l'espoir du succès de leur mission, le secrétaire d'Etat et le Président des Etats-Unis avaient déjà décidé qu'ils n'admettaient aucun rapport avec eux, et s'étaient refusés même de les entendre, et que la proposition que les commissaires étaient d'ailleurs à faire, et qu'ils avaient prise de délai ... leurs assurances, avait pour préparer secrètement leurs opérations hostiles.

Que ces assurances avaient été données, cela a été virtuellement contesté par le gouvernement des Etats Unis, par son envoi d'un messager à Charleston, chargé de notifier l'intention du gouvernement d'employer la force s'il était nécessaire pour ravitailler le fort Sumter. Il n'y a pas de preuve plus frappante du manque de bonne foi, de la part du gouvernement des Etats Unis envers la Confédération du Sud, que celle contenue dans les circonstances qui ont accompagné cette notice.

D'après le cours ordinaire de la navigation, les bâtiments destinés à approvisionner le fort Sumter, devaient se trouver dans le port de Charleston le 9 avril, tandis que nos commissaires étaient alors retenus à Washington par l'assurance qu'aucun mouvement militaire n'aurait lieu sans qu'ils en eussent avertis. La notice ne leur a pas été adressée, mais un messager a été envoyé à Charleston pour donner une notice au gouverneur de la Caroline du Sud et il la lui a remise le 8 à une heure avancée, la veille du jour où même on s'était prévu que la flotte devait arriver. Que le but de cette manœuvre n'ait pas été atteint, ce n'est point la faute de ceux qui l'avaient préparée. Une tempête a retardé l'arrivée de l'expédition et donné le temps au commandant de nos forces à Charleston de demander et de recevoir des instructions du gouvernement. Même alors, après la provocation faite par le refus méprisant d'entendre nos commissaires, et la conduite déloyale du gouvernement des Etats Unis, j'étais sincèrement anxieux d'éviter l'effusion du sang, et je fis faire une proposition au commandant du fort Sumter qui avait avoué son manque de provisions, et lui déclarai que nous nous abstiendrions de diriger le feu de nos batteries sur le fort Sumter s'il voulait promettre de ne pas tirer sur nos troupes sans être d'abord attaqué. Cette proposition fut refusée. Nous en conclûmes que le dessein des Etats Unis était de placer la force assiégeante de Charleston entre le feu de la flotte et celui du fort. Le fort devait conséquemment être réduit. L'ordre en fut donné et exécuté par le général Beauregard avec une habileté et un succès auxquels on s'attendait, d'après la réputation bien connue de ce brave officier et quoique le bombardement ait duré à peu près 33 heures, notre drapeau ne flotta pas sur les murs en brèche avant l'apparition de la flotte dans la rade de Charleston.

Heureusement aucune vie n'a été perdue, et nous avons été secondés dans notre intention de ne point inutilement répandre le sang, par la conduite prudente des officiers qui commandaient la flotte, lesquels se sont abstenus de tout essai évidemment infructueux de pénétrer dans le port et de venir au secours du major Anderson.

Je renvoie au rapport du secrétaire de la guerre et aux documents qui l'accompagnent pour plus ample information sur cette affaire.

En parlant de la prise du fort Sumter, je ne puis m'empêcher de payer un juste tribut d'éloges au noble état dont les éminentes qualités militaires ont été visiblement déployées. Le peuple de Charleston était irrité depuis plusieurs mois par la vue d'une forteresse occupée dans son port principal, et placée comme une menace continuelle à sa paix et à son indépendance. Bâti en partie avec ses propres ressources, la garde en était confiée à un agent qui n'avait sur la ville d'autre pouvoir que celui qu'elle lui avait elle-même délégué pour son propre bénéfice, pouvoir qu'on ne devait être employé qu'à sa protection contre une attaque étrangère. Comment ce fort fut occupé avec une persistante ténacité, dans un but d'attaque par le même gouvernement qu'il avait été établi pour la protéger, est une chose bien connue.

Les Caroliniens auraient attaqué le fort depuis longtemps, et avaient confiance dans leur pouvoir de s'en emparer, mais ils se soumettaient aux exigences de la discipline, calmaient leur impatience, se courbaient sans plaintes aux travaux rudes et inaccoutumés qu'exige le siège d'une place et aux privations de toute espèce, et, quand à la fin leur patience fut ranimée par le signal de l'attaque et que le succès eut couronné leur conduite pleine de fermeté et de bravoure, ils manifestèrent des égards chevaleresques pour les sentiments du brave mais infortuné officier qui avait été contraint d'abaisser ses drapeaux. Toutes manifestations de joie furent comprimées en sa présence. Le commandant général avec leur approbation cordiale et le consentement de son gouvernement s'abstint d'imposer aucune condition qui put blesser la sensibilité du commandant du fort. On lui permit de se retirer avec les honneurs de la guerre son drapeau fut salué au départ, et il fut escorté avec les plus grandes marques de respect au bâtiment sur lequel il s'est embarqué, par ceux mêmes contre lesquels ses canons étaient, quelques instants auparavant, dirigés.

Non seulement tout incident relatif au siège reflète la plus grand honneur sur la Caroline du Sud, mais la conduite de son peuple et de son gouvernement qui ont généreusement usé d'une victoire obtenue sous les circonstances d'une telle provocation, attestent pleinement l'absence de tout autre but que celui d'assurer leur propre tranquillité, et le désir sincère d'éviter les calamités de la guerre.

A peine le Président des Etats Unis eut il reçu la nouvelle de l'insuccès du plan qu'il avait conçu pour renforcer le fort Sumter qu'il déclara la guerre à la Confédération, ce qu'il n'a pas été à vous convoquer. De hauts fonctionnaires affectent d'ignorer l'existence d'un gouvernement indépendant, qui possède le dévouement complet et enthousiaste de son peuple, qui fonctionne sans difficulté sur sept Etats souverains, sur une population de plus de 5 millions et sur un territoire dont la superficie excède 500,000 milles carrés.

Il (le président des Etats-Unis) qualifie des Etats souverains de "combinaisons trop puissantes pour être détruites par les procédés ordinaires de la justice, ou par le pouvoir dont la loi a investi les "marshalls". Il réclame une armée de 75,000 hommes pour agir, comme un *posse comitatus*, de concert avec les cours de justice, dans des Etats où il n'existe pas de cours dont les mandats et les décrets soient obéis et respectés volontairement par le peuple.

Il déclare que le premier service requis des forces qui ont été appelées sous les armes ne sera pas d'exécuter les jugements des cours ; mais de reprendre les forts situés dans les limites reconnues de la Confédération et occupés par ses troupes ; il déclare que cet effort a pour but de maintenir et de perpétuer le gouvernement populaire.

(La suite à demain.)

Saisie de bateaux a vapeur.—Des dépêches reçues à Louisville annoncent que les steamers *Mars*, capitaine Jas Good, et *Queen of the West*, capitaine Jos Scott, ont été retenus à Helena, Arkansas, en représailles pour les saisies faites à Cincinnati d'armes destinées à l'Arkansas. Ces deux bateaux allaient de la Nlle Orléans à Cincinnati et ils sont commandés par des résidents de Covington, Kentucky.

Interdiction de commerce.—Le collecteur à Cincinnati a reçu la dépêche suivante :

Washington, 25 avril.

Thos Sherlock, Esq.: Vous ne donnerez plus d'expéditions en douane aux bâtiments partant de Cincinnati pour les ports du Mississippi, de la Louisiane ou de l'Alabama.

S. P. CHASE, secrétaire du trésor.

Meurtre a La Fourche Crossing.—Nous apprenons à l'instant, dit le *Pionnier de l'Assomption*, que M. Pierre Rizan, un de nos anciens co-paroissiens et propriétaire du cabaret à Lafourche Crossing, vient d'être tué par le nommé Smith, gardien du pont du chemin de fer.

Kentucky.—L'honorable James B. Clay a publié une adresse au peuple de l'Etat du Kentucky, dans laquelle il déclare que l'Etat ne peut rester neutre dans la lutte et qu'il ne voit pas d'autre parti à prendre que de suivre l'exemple donné par la Virginie.

Remise du bal du professeur Vegas.—Les préparatifs ordonnés à la salle des Odd-Fellows, pour le bal de mai du professeur Vegas, n'ayant pu être terminés à temps, le bal a été renvoyé à lundi prochain. Les personnes qui ne s'étaient pas mises en mesure pour aujourd'hui ont donc un répit dont nous les engageons à profiter.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil des Aldermen.—Le Conseil des Aldermen ne s'est point réuni hier soir.

Conseil des Assistants-Aldermen.—Ce Conseil a reçu un message du Maire dans lequel il recommande de faire des préparatifs contre les vaisseaux par l'érection de levées en forme de remparts, lesquelles serviraient également à la défense en cas d'invasion.

Déposé sur le bureau pour être examiné.

M. Leete a présenté une ordonnance en vertu de laquelle les cafés doivent être fermés à 10 heures du soir, et ne doivent pas être ouverts avant 6 heures du matin, avec accompagnement d'amendes et de punitions pour les officiers de police qui ne veilleraient pas à l'exécution de cette ordonnance—Une pareille ordonnance serait à la police actuellement entre les mains de M. [illegible] cette. Nous ne pensions point qu'elle soit fort appropriée à la population louisianaise. La mesure portant de républicaine noire n'a pas été encore partout. L'ordonnance de M. Leete a été renvoyée au comité de police et d'hygiène publique.

M. Kingsland a présenté une résolution pour autoriser le Maire à armer et équiper la police pour la défense de la ville. Renvoyée au comité de finances.

M. Beggs a proposé une allocation de $250,000 destinée à la protection de la ville contre une invasion des barbares du Nord. Renvoyée au même comité. Le reste des résolutions est de peu d'importance.

Chasseurs du Bayou.—Ce corps qui se ... [illegible] ... les cadres des autres compagnies ne tarderont pas à se remplir.

Présentation d'un drapeau.—Lundi dernier, un superbe drapeau ... a été présenté au bataillon des Orleans Light Guard, à la résidence de notre concitoyen M. Theodore Frois. En remettant ... [illegible] ... le champ d'honneur ... [illegible] ... son étendard ... du patriotisme ...

Assemblée a Napoleonville.—Nous empruntons au *Pionnier* le compte rendu suivant :

L'assemblée tenue samedi dernier à Napoleonville a été une des plus nombreuses qu'on eût vues avant elle. Elle était présidée par M. Walter J. Pugh.

MM. Miles Taylor et L. Bush, invités à prendre la parole, ont fait des discours brûlants de patriotisme, qui ont vivement excité l'ardeur guerrière de la chevaleresque jeunesse de l'Assomption.

M. A. Gentile a ensuite présenté la résolution suivante :

Attendu que des citoyens de cette paroisse, mus par le sentiment du patriotisme, sont prêts à courir aux armes pour venger leur pays outragé, et attendu que leurs familles ne pouvant être laissées dans le besoin pendant qu'ils veulent ainsi se dévouer pour l'honneur et le bien du pays :

Il est résolu qu'une liste de souscription soit ouverte et qu'un comité soit nommé pour recueillir et distribuer les fonds nécessaires au soutien et au confort des familles dont les membres seront absents pour le service de l'Etat, et à l'organisation de cette paroisse en compagnies militaires.

Cette résolution a été adoptée avec enthousiasme et le président a nommé pour former ce comité MM. A. Gentile, W. W. Pugh, J. S. Wilson, F. O. Melançon et J. B. L. Dugas.

Chaque membre de ce comité est détenteur d'une liste de souscription, et nous espérons que l'on se conviendront bien de signatures.

Deux de ces listes, qui sont entre les mains de MM. Gentile et Melançon, ont déjà produit $3,300.

La résolution suivante, présentée à l'assemblée par M. Destrée Le Blanc, a été unanimement adoptée :

Qu'un comité exécutif composé de 13 membres soit formé dans le but de prendre les mesures nécessaires pour l'enrôlement de tous les citoyens de l'Assomption, capables de porter les armes, et pour leur organisation en compagnies, qui seront exercées sous une même discipline, de concert ou séparément, selon les exigences, dans cette paroisse et en tout autre lieu où leur présence peut être nécessaire.

Après l'ajournement de l'assemblée, la liste d'enrôlements pour la formation d'une compagnie destinée à entrer immédiatement en campagne, a reçu les 40 signatures suivantes :

W. W. Martin	H. Marcellin
Albert Lauve	S. A. Truxillo
J. B. Candolle	Adelard Boudreau
Alph. Marquet	Marius Foret
C. E. Noveret	Jn M. Stevenson
Rosemond Daigle	Albert Gregory
O. L. Landry	P. C. Kyle
Théodule Chauff	Eug. Chiahen
E. L. Lalande	H. M. Newchurch
Fr. T. Nicholls	Gustave Clariet
Desiré Champagne	Francis M. Thompson
B. F. Birdsale	Albert Green
W. T. Carver	W. H. Stevenson
Chs. Bordis	Michael Sefers
Omer Nicholas	Oct. Aucoin
Cas. Aubry	Ernest Carrienne
C. N. Folse	Emile Boudreau
Wm. Sims	Drozin Gauthreau
Telesphore Gaspard	Adolphe Marquet
L. O. Comeau	Evariste Aucoin

D'autres volontaires sont venus cette semaine remplir le cadre de la compagnie, et ils se réuniront demain pour procéder à leur organisation. Leur départ pour la Nouvelle Orléans est fixé à mercredi prochain.

Nous souhaitons un bon voyage à ces vaillants champions du Sud, et nous faisons des vœux sincères pour que la victoire leur soit propice toutes les fois qu'ils se mesureront avec les fanatiques forcenés du Nord et qu'ils rentrent bientôt dans leurs foyers, couverts de gloire, après avoir assuré l'indépendance de notre jeune Confédération.

La rixe de Donaldsonville.—Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier.

Messieurs les éditeurs de l'*Abeille*,

Je crois devoir vous prier de vouloir bien rectifier la teneur d'un fait divers relaté dans l'*Abeille* du 26 avril, copié du *Pionnier*, et ayant trait à une affaire entre moi et le Dr Meng.

Il est facile de voir que le compte rendu du *Pionnier*, donné treize jours après l'événement, lui a été envoyé probablement par une personne intéressée, et à coup sûr afin de ne montrer qu'un côté de la médaille. Tout y est erroné sauf les noms.—Je ne me suis point adressé d'abord à M. Meng, mais à M. Pierre Rougeau que j'invitai. Puis pour ne pas faire d'affront à celui avec lequel je n'étais pas en bon termes, et aussi en vu de me réconcilier avec lui, je l'engageai à nous joindre—Je n'étais pas pris de boisson.—Des personnes dignes de foi ont témoigné m'avoir vu battre en retraite avec quatre blessures, sortir du café, et *alors seulement* prendre la défensive et sortir mon revolver.—Si M. Rougeau a été blessé, c'est que la main gauche dont je me sers ordinairement pour tirer était déjà blessée, et qu'avec l'autre je ne suis pas sûr.—M. Rougeau n'a pas été blessé par la première balle, mais par la cinquième, adressée au Dr Meng.

Agréez, Messieurs les éditeurs, l'assurance de ma considération.

J. CARVILLE LEBLANC.
Donaldsonville, le 25 avril 1861.

Revue des journaux de New-York

Nous continuons à emprunter au *Courrier des Etats-Unis* sa revue de journaux. Elle indique à quel paroxysme de rage sont arrivées les feuilles abolitionistes. C'est trop fort pour que cela dure

New York, 22 avril

Plus de discussions dans les journaux, plus de dissertations théoriques, plus d'élucidations de principes. La guerre est un fait qui prime tout, et la parole ne sert plus qu'à presser l'action. La presse newyorkaise sonne la charge sur toute la ligne dans ses colonnes éditoriales, envahies d'ailleurs en grande partie par les bulletins de la marche des troupes et l'exposé des mouvements militaires. Nous puisons au hasard dans les journaux, désormais d'une teinte uniforme.

Le *Times* :

"Tout ce qu'il faut maintenant, c'est *se hâter!* Que nos autorités d'Etat ne perdent pas un seul instant à de vaines formes techniques. Qu'elles envoient des hommes, et qu'elles se préparent à envoyer leur part des *cent mille* hommes additionnels que le président doit appeler immédiatement aux armes."

Le même journal trace le plan de conduite de tous ceux qui ne peuvent pour une cause ou l'autre prendre les armes. 1o Ils doivent contribuer généreusement de leur bourse au nerf de la guerre.—2o Les compagnies d'assurances sur la vie doivent attacher à toutes leurs polices le privilège de l'entrée au service actif, sans augmentation considérable de leurs primes.—3o Tous les hommes robustes qui restent dans leurs foyers doivent se hâter d'organiser des compagnies militaires, des régiments et brigades pour protéger la ville contre tout désordre. —4o Tous les hommes propres au service militaire doivent apprendre dans des livres spéciaux l'organisation et la discipline des armées. —5o Les femmes ont aussi leur devoir à remplir. Qu'elles s'organisent en associations, les unes pour soigner les blessés, les autres pour préparer la charpie, les bandages, les couvertures etc.—6o Toute sympathie pour l'ennemi doit être flétrie avec indignation ; si elle assume la forme bruyante et séditieuse, que la trahison soit punie.

Dans un troisième article, le *Times* félicite les citoyens naturalisés de leur élan. Nous y remarquons cette phrase :

"Les enfants de la France, de cette France qui, il y a soixante-dix ans, au milieu des douleurs laborieuses de sa grande révolution, donna naissance à la démocratie,—ne sauraient manquer à l'appel, lorsque la république est assaillie par la main des assassins."

La *Tribune* :

"Si l'administration n'a pas fait ses malles, que le pays le sache à l'instant. Que l'appel des hommes soit d'un coup porté à un demi million ; que la demande de souscriptions se monte à un prêt patriotique de cent millions de dollars à soumettre à l'approbation du prochain congrès, l'argent devant être versé au fur et à mesure des besoins. Que le plus rapide steamer dans nos eaux soit expédié bien armé en Europe, avec un agent ayant pouvoir d'acheter cent mille armes à feu de premier choix, et mille canons de campagne de choix, à livrer ici dans le délai de trente jours, sans égard à la dépense....

"Malheur à quiconque oserait parler de paix, de compromis, de médiation ou d'ajustement, avant que la trahison n'ait été efficacement déjouée, par l'insigne châtiment des traîtres !"

Le *World* :

"......Le gouvernement doit envoyer un bâtiment de guerre remonter le Patapsco et demander que la ville de Baltimore fournisse immédiatement l'argent pour reconstruire les ponts et qu'on y procède sans perte de temps. S'il n'est pas fait droit à cette demande, la ville doit être bombardée. La route de Washington doit être tenue ouverte à travers Baltimore, et maintenue telle, *dut-il en coûter la réduction en cendres de la ville monumentale, et dut-on ne pas y laisser debout une brique sur l'autre, de tous ses édifices et maisons.*"

Le *Herald* :

"....Tout ce que le peuple demande, c'est que le programme soit exécuté avec la plus vigoureuse énergie. Le Nord ne lésine ni sur les hommes, ni sur l'argent. Deux cent mille volontaires seront aussi volontiers fournis que les soixante quinze mille requis. S'il faut des emprunts, nos négociants et nos capitalistes ont signifié leur volonté de donner avec la plus grande profusion. Nous faisons donc appel au gouvernement, pour qu'il ne prenne pas moins que les circonstances l'exigent, et pour qu'il ne se tienne pas dans les limites d'une économie mal calculée. Il faut que la guerre commencée soit courte, soudaine, hardie et déterminée. Il faut que la bannière de la constitution soit portée dans chaque coin de l'Union où elle a été renversée, et il faut se souvenir qu'une lutte horriblement sanglante, mais de courte durée, est préférable à un conflit prolongé."

Le *Courrier and Enquirer*, à propos du meeting de samedi, prête ce langage à l'esprit de Washington dont la statue de bronze dominait la foule :

"En avant ! Devant Dieu et devant les hommes, vous êtes dans le droit.—En avant ! pour maintenir intact le gouvernement dont j'ai assuré la fondation en conduisant vos pères aux combats, mais que veulent détruire les traîtres en armes qui ont déshonoré ma mémoire dans mon propre foyer de Virginia!—En avant! pour votre salut dans l'avenir, et pour l'honneur de ma mémoire dans le passé!—En avant! pour préserver votre pays de l'anarchie et de la trahison, pour le garder entier et sans blessure sous la protection de la loi, et dans la jouissance de la liberté!"

L'*Express*, parlant de l'enthousiasme unanime de New York, s'écrie :

"Et qu'on ne s'imagine pas que c'est là une éruption à la surface qui n'affecte point l'intérieur. New York peut être démonstratif sans s'inquiéter de la critique. New York qui, au premier appel a envoyé ses enfants de prédilection.... New York qui, au moment du péril, expédie fièrement sur un régiment de ses meilleurs et de ses plus braves fils, New York, dont les jeunes gens ont par milliers laissé leurs familles et leurs occupations dans leurs sphères de la vie, dont les hommes riches et les hommes de travail, dont les pompiers et les ouvriers, les marchands et les commis élégants ont rivalisé d'efforts pour atteindre la capitale, dont les capitalistes ... [illegible] ... New York ne peut pas être soupçonné d'un enthousiasme creux."

Le *Sun* fulmine contre ceux qui parlent de paix.

"Vous criez Paix ! Paix ! Il n'y a point de paix. Car le peuple américain se lève aujourd'hui, et marche aujourd'hui devant lui ... la liberté, sur les remparts des droits de la civilisation. Il ne peut faire aucune trêve ... [illegible] ... la paix sur la terre, et de la bonne volonté parmi les hommes."

L'*Evening Post* :

"Les Etats libres demandent et auront le passage libre jusqu'au siège de notre gouvernement commun, par le chemin le plus voisin le plus commode et le plus court. Washington nous appartient.... Si la route est fermée par la force, elle doit être rouverte par une force plus grande encore. Il faut nous frayer passage jusqu'à notre Président et ses ministres, dût la route être pavée de morts."

Le *Commercial Advertiser* :

"Ne tut ce que par des considérations de prudence, telles que la nécessité d'assurer d'abord ample protection à la capitale fédérale, nous pourrions encore cordialement à la recommandation qu'une force suffisante soit *immédiatement* envoyée à Baltimore pour contraindre par un bombardement, s'il est nécessaire, le peuple de la ville et de l'Etat à réparer les voies publiques, et à fournir des gages pour le passage désormais paisible des troupes fédérales."

Le seul journal qui ne se joigne pas à ce concert belliqueux est le *Daily News*, qui examine la question du jour au point de vue du quart d'heure de Rabelais. Il évalue les frais de cet enthousiasme militaire à trois millions de dollars par semaine,—sans compter, bien entendu, les pertes causées par le commerce. Le chiffre du *Daily News* est plutôt en deçà qu'au delà de la vérité, mais le moment de compter n'est pas venu.

Nouvelles diverses.

Italie.—*Il Pungolo* publie l'article suivant :

"Milan, 1er avril.—*Les menées autrichiennes.*—Plusieurs journaux avaient annoncé, il y a quelques jours, que certains individus inconnus se réunissent beaucoup à Milan pour acheter à des prix assez élevés les congés des soldats et des officiers garibaldiens. Aujourd'hui, nous sommes en mesure, non seulement de confirmer ce fait, mais encore de les compléter, et même de les expliquer. Ces acheteurs de congés exécutent leur industrie, non seulement à Milan, mais aussi à Turin, ou ils ont certains de trouver bon nombre de volontaires garibaldiens et surtout d'officiers.

"Pendant que le comité vénitien qui résidait à Milan cherchait minutieusement les preuves de ces faits, un officier supérieur de Garibaldi lui fit savoir par écrit que des faits analogues se reproduisaient dans la capitale du Piémont. Un certain nombre de congés de simples soldats ont été achetés au prix de 50, 60 et même 70 francs chaque. Pour des congés d'officiers, on avait offert jusqu'à 300 francs.

"Le comité politique vénitien a entre ses mains, à cette heure, les preuves patentes que l'argent qui sert à l'acquisition de ces congés provient d'un homme récemment arrivé à Milan, de Venise ou ses relations avec la police autrichienne ne sont un mystère pour personne ; le comité politique vénitien tient ainsi le fil de toutes ces intrigues, et c'est à lui que nous en devons l'explication.

"On sait qu'à la sommation de la France, l'Autriche a répondu qu'elle se tiendrait sur la défensive, mais qu'à la moindre agression de son territoire de la part des Piémontais, ou même des volontaires garibaldiens, le général Benedeck avait l'ordre de franchir sur le champ la frontière. On se rappelle également que lors des conférences de Varsovie, la France avait déclaré que si jamais les Italiens devenaient les agresseurs, ils en subiraient les conséquences ; mais si, par contre, l'Autriche prenait l'initiative de l'attaque, la France se verrait obligée de prendre la défense du Piémont.

"On n'ignore pas non plus que le parti militaire en Autriche pousse à la guerre, dans l'espoir qu'elle sortirait l'empire des Habsbourg de la position insoutenable où il se trouve, et retardant par la dictature militaire le démembrement imminent et inévitable de la monarchie autrichienne. Mais l'Autriche hésite à assumer aux yeux de l'Europe et surtout aux yeux de la France, la responsabilité d'une agression, parce qu'elle sait que cela pourrait lui coûter trop cher. Aussi aimerait-elle beaucoup à être attaquée ; de là toutes ces provocations et cet abandon spontané du territoire d'Outre Po, du côté de Mantoue, pour y attirer nos braves volontaires.

"Aujourd'hui elle a recours à son or pour se procurer des motifs que nous nous gardons bien de lui fournir, et ne pouvant prétexter une agression réelle, elle en fabrique une de contrebande. Quand ses agents pourront se procurer 300 ou 400 congés des Garibaldiens, l'Autriche prendra 300 ou 400 valets de l'ex-duc de Modène, qui, après tout, lui sont à charge, les affublera de chemises rouges de circonstance, mettra dans les poches de chacun de ces mercenaires un congé garibaldien, assignera à cette bande un rendez-vous sur un point quelconque de son territoire, fera grand bruit, et, au besoin, pour compléter la comédie, les fera fusiller, fidèle au principe qu'un *homme mort ne porte point de préjudice et n'exige pas d'entretien*; enfin, prétextant les congés trouvés sur les envahisseurs, elle expliquera à l'Europe son agression instantanée, et l'Europe diplomatique, tout en sachant à quoi s'en tenir, pourra prendre au sérieux cette infâme comédie. En dénonçant hautement à notre gouvernement les menées et les intrigues de nos ennemis, nous croyons servir la cause de l'Italie, en détournant de notre patrie commune les maux auxquels elle serait exposée si l'Autriche triomphait. Nous avons fait notre devoir en prévenant le gouvernement, c'est à lui de veiller maintenant."

Milan, 1er avril.—Nous apprenons que les Bourbonniens qui sont à Rome se proposent d'organiser sur une large échelle le brigandage dans les Abruzzes aussitôt que les montagnes seront praticables; ils espèrent trouver un appui solide dans la famille du baron Coletti et autres riches et puissants propriétaires de l'endroit.

(*Il Lombardo.*)

Holstein, 28 mars.

Les préparatifs de guerre prennent chaque jour plus d'importance dans le Schleswig. Les propriétaires fonciers du Sundewitt et d'Alsen sont invités à adresser par écrit leurs offres avec le chiffre des indemnités pour voitures et travaux à exécuter sur les hauteurs de Duppel, en avant de Sonderbourg.

Dans le Schleswig, les troupes du génie qui y sont récemment arrivées ont commencé à tracer les ouvrages qui doivent y être exécutés. Il est également arrivé une section de pionniers à Friderichstadt ; on en conclut que ce point si important pour la sûreté des contrées d'Eiderstedt et Stappelholm doit être fortifié. Enfin on va commencer à fortifier les points importants de passage : Missunde, sur la Schlei, et Holling Stedt, sur la Treene. De tout cela il faut inférer que la population danoise occupera dans son ensemble la longue ligne de défense de 1850, clairement indiquée par la configuration du terrain. Nous mentionnons en outre que le nombre des bataillons d'infanterie pour la garde, 23 bataillons de ligne, a été doublé et que l'effectif des bataillons doublés doit être porté à 200 hommes (50 par compagnie), ce qui, à la vérité, n'élèverait pas le total de l'infanterie danoise à plus de 10,000 hommes. Cependant cette organisation fournirait les cadres pour 50,000 hommes.

(*Correspondance Havas.*)

AVIS.

MONSIEUR E. DUVERGER ayant vendu son intérêt dans l'*Abeille* à Monsieur FELIX LIMET, ce dernier devient à dater de ce jour notre associé dans les affaires dudit journal. La raison sociale reste toujours la même.

G. F. WEISSE & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1861.

Séance spéciale de la direction des Ecoles Publiques du 3ème District.

Nlle Orléans, 27 avril 1861.

La direction s'est réunie aujourd'hui d'après l'ordre de M. Joseph Lombard, président par intérim, dans le but d'élire un président en remplacement de M. E. Bermudez, démissionnaire ; d'élire des professeurs en remplacement de Mlle. H. M. Chase, principale de l'école supérieure des demoiselles, démissionnaire, et de Mlle R. Chevalier promue à une autre place ; de recevoir des plans et devis pour la construction de maisons destinées à l'Ecole de garçons de Washington et l'Ecole de demoiselles de Washington ; de prendre connaissance des rapports des comités des maisons d'écoles, et de changer le nom de l'Ecole Fillmore et de celui du 7ème ward.

M. Th. Drouet occupe le fauteuil. L'appel nominal constate la présence de MM. S. Maspereau, N. Larose, M. Dodard, Val St Céran, Alexis Robert, Théodule Drouet et J. Lombard.

MM. S. Maspereau, J. Lombard et Alexis Robert, sont nommés candidats pour la présidence de la direction. Les deux premiers ayant refusé de se laisser porter, sur la proposition de M. J. Lombard, secondé par M. S. Maspereau, M. Alexis Robert est élu par acclamation.

M. Théodore Drouet descend du fauteuil et y accompagne M. Alexis Robert, qui prend la parole en ces termes :

Messieurs de la Direction,—Vous eussiez pu choisir un membre plus ancien de la direction pour lui conférer l'honneur de vous présider. J'accepte néanmoins le poste où vous me placez et je compte sur votre concours. Puis je en sortir comme j'y entre, avec votre estime et votre considération.

M. J. Maspereau, rapporteur du Comité des Edifices, présente conjointement avec M. Val St-Céran, un rapport et une résolution.

M. Larose propose un amendement qui est accepté par M. Maspereau, et la résolution, telle qu'elle est amendée, est adoptée par 5 voix contre 1.

M. J. Lombard ayant voté dans la négative, fait observer qu'il n'est pas opposé à la construction de maisons d'écoles, mais qu'il ne croit pas que la présente direction, dont le mandat expire au moins de trois mois, doive ordonner de pareils travaux.

Voici la résolution :

Résolu—Que les plans et devis présentés par le Comité des Edifices sont acceptés ; qu'ils soient déposés chez M. D. Stickney, bureau des bateaux de remorque de la ligne *Good Intent*, maison Marigny, No. 2, 3e District ; et qu'il sera annoncé pendant dix jours dans le *Crescent*, le *Picayune* et l'*Abeille* (dans ce dernier journal en français et en anglais) qu'ils seront reçus des propositions cachetées.

Sur motion de M. Larose, secondé par M. J. Lombard, M. D. Stickney, rapporteur du comité des finances, et M. S. Maspereau, rapporteur du comité des maisons d'écoles, sont autorisés à accepter le bail de M. N. Duret pour la maison d'Ecole de la rue Girod.

MM. S. Maspereau et N. Larose, du comité des maisons d'écoles, présentent leur rapport.

Sur motion de M. Dodard, la Direction procède à l'élection des professeurs.

M. J. Lombard désigne Mlle R. Chevalier, première assistante, de l'Ecole Supérieure des Demoiselles pour la place de principale de la même école.

Sur motion de M. N. Larose, elle a été élue à l'unanimité.

La place de première assistante se trouvant par là vacante, Mlle Celestine Fitz seconde assistante, a été promue à la première vacance. Sur motion de M. J. Lombard, Mlle Joséphine Orioux, seconde assistante de l'Ecole Fillmore, a été promue à la place de son assistante, Mlle R. M. K. Pitts, troisième assistante de l'Ecole Fillmore, a passé à la place de seconde assistante, et Mlle ... a été appelée à remplacer Mlle Pitts par un vote de six contre un.

M. Théodule Drouet a présenté le préambule et les résolutions suivantes :

Attendu que les fanatiques du Nord essaient d'égarer le Sud par de fausses et mensongères protestations.

Attendu que Millard Fillmore a prouvé qu'il était un hypocrite, un fanatique et un traître envers le Sud en approuvant la politique d'Abraham Lincoln ; et

Attendu que, comptant sur ses prétendues sympathies qu'il eût jadis pour le Sud, le Bureau de l'Ecole du 3me District avait pour celui-là ... sous sa protection spéciale.

Il est résolu que le nom de Fillmore sera effacé de la dite école et remplacé par celui de Jefferson Davis.

Résolu en outre que l'Ecole du Septième District prendra le nom de Toussaint Beauregard, et de plus par le complément de cette école, il sera publié dans tous les journaux de l'Etat de la Louisiane.

Cette dernière résolution a été ... adoptée comme ... publiée dans l'Abeille en français et en anglais, et dans le Crescent et le Picayune en anglais seulement.

Le Bureau s'est ajourné sine die.

L. LOMBARD, Secrétaire.

Décédé hier, à St Bernard, M. *Pierre Adolphe* DUCROS, à l'âge de soixante trois ans. Ses parents, amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à midi dans ladite paroisse. Un convoi spécial du chemin de fer du Golfe du Mexique partira à 11 heures A. M. de la ville.

Décédée, dimanche, 28 avril 1861, à 5 heures et demie du matin, MARY LOUISA, à l'âge de 11 ans et 9 mois, fille d'Eliza Bourcier et de feu L. F. Bondy.

Décédé, hier, à 4 heures moins un quart A. M., LEON ARMAND PORRET, âgé de deux ans et deux mois, fils de Joseph Porret et de Charlotte Knoll. Les amis et connaissances des familles Porret et Knoll, ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance Française, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures.

Le convoi partira de chez son père, à l'angle des rues St Philippe et Bourgogne.

De la part de sa famille.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Falleció ayer a la edad de 40 años, Dn Antonio GONZALES Y CUADRAS, natural de Vizcaya (España). Se suplica a los miembros que la Sociedad se sirvan reunirse en casa del Sor Presidente, calle de Chartres, No. 205, hoy a las 4 de la tarde, para acompañar a su ultima morada los restos del expresado socio.

De orden del Sor Presidente,
BERNARDO RODRIGUEZ, Secretario.
1mayo—1t

AVIS.

LES jeunes gens qui désirent faire partie d'une Compagnie de Tirailleurs en organisation, et dont l'équipement sera fourni par la Compagnie, sont priés de se présenter à l'assemblée, rue des Remparts à la Loge de la Parfaite Union, de 10 à 2 heures et de 4 à 7 heures P. M.

E. O. LEGENDRE, Le Lieutenant secondaire.
1mai—5t

Société Alsacienne

de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LES membres de cette société sont prévenus qu'une séance mensuelle aura lieu jeudi, 2 mai, à 7 heures du soir, au local de l'Ecole Polaire No 19, rue St Louis, au-dessus du "White Hall".

Ils sont priés de vouloir bien y assister.

Par ordre du Président, D. GAST.
PH. HUMMELL, secrétaire. 1er mai—2t

SOUSCRIPTION VOLONTAIRE.

Le soussigné invite respectueusement les personnes disposées à aider à l'équipement des compagnies de volontaires natifs, qui s'organisent en ce moment, à passer à son bureau passage de la Bourse No 97, où une liste de souscription est ouverte pour recevoir le montant des offrandes.

Cette liste restera ouverte tous les jours de la semaine, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., et sera close samedi 4 mai, époque à laquelle elle sera remise ainsi que le montant perçu, à trois commissaires, qui seront chargés d'en faire la distribution entre les différentes compagnies, selon le nombre et les besoins de leurs membres.

Le soussigné ose espérer que son appel sera entendu par tous ceux qui ont à cœur de contribuer, d'une manière quelconque, à aller à la défense du pays ; et prie ses amis, ainsi que tous ceux qui voudraient le seconder, à venir souscrire immédiatement, vu le peu de temps que la liste doit rester ouverte.

19avril—6t T. LAFON.

Amer Stomachique de Hostetter.—L'effet de ce remède sur l'estomac, le foie et les organes de la digestion est des plus bienfaisants; il les purifie et en régularise les fonctions. La dyspepsie, sous quelque forme qu'elle se présente, ne peut lui résister. La préparation de Hostetter se recommande aux mères épuisées par les soins qu'elles prodiguent à leurs enfants ; c'est le meilleur tonique auquel elles puissent avoir recours. C'est en outre un excellent remède pour les maladies de femmes et pour les personnes âgées.

A vendre par toutes les pharmacies. 25av—6t

Ajournement du Bal de Mai.

VU la brièveté du temps accordé pour décorer la salle des Odd-Fellows, et vu aussi la maladie de ... Reine de Mai, le bal sera ajourné à lundi, 6 mai.

1mai—au6mai

AVIS.

LE soussigné, ancien officier de cavalerie dans l'armée française, ayant également servi comme lieutenant dans les carabiniers à cheval de l'armée des Etats Unis, lors de l'expédition d'Utah, offre ses services comme instructeur dans les régiments de cavalerie qui s'organisent en ce moment dans le Sud.

CLEMENT RENAUD,
Encoignure Chartres et St Philippe au Café des Arts
1 mai—2

Bureau du Conseil des Assureurs.

Nlle Orléans, 30 avril 1861.

LES Compagnies d'Assurances formant partie de ce Conseil fermeront leurs bureaux tous les jours à trois (3) heures de l'après-midi, à partir du 1er mai jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du Conseil,
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.
1mai—12t

Avis aux conducteurs de drays.

QUATRE pièces de flanelle bleue foncée, livrées à un conducteur de dray pour être transportées à un certain endroit, n'étant pas arrivées à destination, probablement par erreur, le propriétaire prie ledit conducteur de les rapporter aux marchands au coin des rues St Charles et Girod, No. 156. 1mai—1t

UN BON COMPTABLE, résidant depuis plusieurs années à la Nouvelle-Orléans, et parlant le français et l'anglais, désire trouver un emploi permanent dans une maison de commerce. Il fournira des références de toute satisfaction.

S'adresser au bureau de l'*Abeille* ou à la poste, boîte No. 2,800. 1mai—15t

LE DR. RANCÉ

A chargé le Dr Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

rue Bourbon, No. 243, entre Ursulines et St-Philippe.
1avril—6m

Demande d'apprentis,

ON demande comme apprentis, dans la Manufacture de Souliers, plusieurs jeunes garçons de treize ans et au-dessus.

S'adresser à la Fabrique de Souliers du Sud, rue St-Charles No 22. 1m

ON DEMANDE.

ON DEMANDE plusieurs Coupeurs au Southern Clothing Manufactory, encoignure Chartres et St-Louis. On donnera de bons gages.

1 mai—3t QUFOURESLER & BASQUIER.

Demande d'un teneur de livres.

ON demande un bon TENEUR DE LIVRES qui soit au courant des affaires d'importations des produits de Bordeaux et de Marseille. Un salaire libéral sera alloué à quelqu'un qui conviendrait parfaitement. S'adresser par lettre boîte 7/3, confidentiel. 1 mai

SEULE AGENCE DE LA Célèbre Manufacture "Stacker" TENNESSEE.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Gueules de Fourneau, qu'il offre aux prix suivants. Chaudières de 24 à 72 pouces, à $1 25 le pouce. " " 42 pouces, à $1 " " au-dessus de 42 pouces à 75 cts.

Les grilles à 4 cts. la livre, et les gueules de fourneau selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 35 cts. chaque.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 13, rue de l'Union.
12 sept—1an

SARDINES.—75 caisses 1/4 et 30 caisses 1/2, Rodel, à vendre par BERNARD TURPIN, 69 rue Vieille Levée
avril—6t

Avis aux Contribuables.

LES TAXES DE LA VILLE Pour l'année 1860,

Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles le capital, le revenu, &c.

Sont maintenant dues,

et doivent être payées à mon bureau, à l'hôtel de ville. Les contribuables sont priés de venir les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront annoncés conformément à la loi.

ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville.
29 avril—7m 1rep

Southern Cadets, Attention !

EXERCICE TOUS LES SOIRS, à 7 heures et demie, à notre arsenal, bâtisse Story. Dix hommes robustes de plus seront reçus s'ils sont présentés immédiatement et sont prêts à servir.

25 avril—6 F. CORNISH, capitaine

ATTENTION !

Sixième Compagnie du régiment des Gardes d'Orléans.

Les membres de la 6me Compagnie des Gardes d'Orléans sont priés de se réunir ce soir, 1er mai à la salle au-dessus de MM. Faures & Norman, encoignure des rues Royale et Douane (entrée par la rue Douane) pour s'exercer aux manœuvres militaires. Tous les membres sont invités à être ponctuels.

Par ordre du capitaine, CHARLES BIENVENU.
Le sergent-major, LOUIS MASSEL.
1mai—1t

Batallon de Cazadores Españoles.

2a Compañía.

Los miembros que componen esta compañía, deberán concurrir, el Jueves 2 del corriente, a las 7 y 1/2 de la tarde al cuartel, calle de Viejo Basin esquina a Tremé, para proceder a la elección de sus oficiales. La elección será presidida por dos oficiales del estado mayor de la brigada.

3a Compañía.

¡¡ TIRADORES ATENCION !!

Los miembros que componen esta compañía, deberán concurrir, el Jueves 2 del corriente, entre las doce y una del día, al cuartel, calle del Viejo Basin, esquina a Tremé, para proceder a la elección de sus oficiales. La elección será presidida por dos oficiales del estado mayor de la brigada.

Nueva Orleans y Abril 30 1861.
Del orden del lo Capitan
El teniente secretario, EDWARD J. NATTES
1 mai—2

CHASSEURS DU BAYOU.

A une ... de la Compagnie des Chasseurs du Bayou, tenue le 27 avril ... les officiers commissionnés suivants ont été élus :

Capitaine ... Louis Gagnet
1er lieutenant ... N. Lambert
2me " ... L. Ducournau.

Les membres de cette compagnie sont priés de se réunir mercredi 1er mai, à 8 heures du soir, à la maison de pompe "Vigilant No. 3," pour affaires importantes.

Le capitaine, LOUIS GAGNET
N. B. La plus grande ponctualité est requise. 1mai

Quartier-général de la Légion de la Louisiane.

ORDRE SPECIAL No 1.

Les membres de la seconde compagnie des "Cazadores" se réuniront à la caserne, encoignure des rues Bassin et Tremé jeudi, 2 mai, à 7 heures P. M., afin d'élire les officiers de la dite compagnie.

Les membres de la compagnie des "Cazadores" se réuniront au même local, jeudi, 2 mai, à midi, dans le même but.

Les capitaines Curell et Forstall de l'Etat Major de la Brigade, surveilleront ces élections et dresseront les rapports pour le quartier général.

Par ordre du Général de Brigade.
JAMES TRUDEAU, commandant
Jas R. CURELL, Aide-de-Camp. 1er mai—1t

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane.

Ordre spécial

LES membres de la compagnie des Gardes Jackson, [illegible] compagnie du bataillon des Chasseurs d'Orléans, se réuniront à leur caserne, encoignure des rues Esplanade et Levée, mercredi 1er mai, à 6 heures et demie, pour élire leurs officiers de la dite compagnie.

Les capitaines L. L. Conrad et Pan. Forstall de l'Etat Major de la Brigade, surveilleront ces élections, et dresseront les rapports pour le quartier général.

Par ordre du Général de brigade.
JAMES TRUDEAU, commandant
Jas R. CURELL, Aide de Camp 1er mai—1t

Gardes Urbaines des Vétérans de 1814 & 15

UNE assemblée des GARDES URBAINES DES VETERANS de 1814 et 15 aura lieu vendredi prochain à 4 heures, chez le président, rue d'Orléans, No 241, entre les rues Robertson et Claiborne, pour organisation.

Les membres qui ont signé les listes pour se joindre aux Vétérans sont priés d'être présents.

Par ordre du Président,
PHILIPPE LANAUX, Secrétaire
1mai—3t

Corps du Génie de la Louisiane.

CEUX qui ont signé sur les listes et qui désirent faire partie du Corps du Génie, sont invités à se réunir en [illegible] vendredi le 3 mai à 7 heures et demie, au No 43, rue de la Douane, etc. de ... D'ORGANISER. 1er mai—1t

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Esta Sociedad celebrará su aniversario el DOMINGO proximo, 5 del presente.

Los miembros que la componen se reunirán en casa del Sor Presidente, calle de Chartres No 205, a las 10 de la mañana del expresado día, para asistir a la procesión y á las demas reglas de la ciudad, como de costumbre.

De orden del Sor Presidente
FERNANDO RODRIGUEZ, Secretario.
1ro mayo 1861

Sangsues ! Sangsues !

A VENDRE—10,000 Sangsues de Suède et de Hongrie, en gros et en détail à un prix raisonnable.

S'adresser à CASTAINO
1mai—2t No. 155, rue Dryades près le marché Poydras

Volée ou échappée

De mon écurie, le samedi 27 avril, entre 1 et 3 heures de l'après-midi, une jument ... [illegible] ... pour toute information ... DAVID STEWART.
1 mai—3

SOUSCRIPTION.

On sait qu'un grand nombre d'hommes qui comptaient sur leur travail pour nourrir leurs familles répondant avec patriotisme à l'appel de leur pays à l'heure du danger, se sont enrôlés pour servir les Etats Confédérés; que d'autres, qui sont dans la même position suivent leur exemple à chaque instant, et que beaucoup de familles seront conséquemment forcées d'endurer de grandes privations, si l'on ne vient pas à leur aide au moyen de pourvoir à leurs besoins.

Lundi soir 22 du courant un meeting qui a eu lieu à la Bourse des Marchands, les soussignés ont été chargés de recevoir les souscriptions, et, comptant sur le patriotisme et la libéralité des citoyens de la Nouvelle Orléans, ils ont ouvert des listes aux bureaux de MM.

T. O. Sully, rue Gravier No 90;
Chas Oakford, rue Gravier No 92;
M. B. Brady & Co. rue Gravier No. 91;
R. Marsh Dauman & Co. coin Gravier et Carondelet, Brown, Johnston & Co. rue Union No 49, où les souscriptions seront reçues.

T. O. SULLY.
R. A. BOURK.
Chas OAKFORD.
D. M. HOLLINGSWORTH.
M. B. BRADY.
24 avril

AVIS.

ON a besoin d'un jeune homme, qui parle et écrit le français et l'anglais, et qui connaisse assez de pharmacie pour assister à la vente en détail d'un établissement de ce genre. On exige de bonnes recommandations. S'adresser par lettre, à la boîte No 2,381 26avril

Etablissement hydrothérapique DU SUD.

Du Dr RANCÉ,

A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Byrenheidt, et dirigé actuellement par le Dr H. Rancé, sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain.

24 avril—3p

Dépots d'armes.

LA maison LION & ANDREE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux ;
de Colts ;
de Adams ;
de Smith & Wilson—

Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.

24 avril Coin Bienville et Royale.

G. BOUTREUX

Tapissier et réparateur de meubles en général.—Rue Dauphine, No 50.

Enlève les tapis, les toiles cirées, &c., les bat, les brosse, les nettoie et les repose en vingt-quatre heures. Il coupe et fait les draperies, rideaux, housses et couvertures à meubles, &c.; pose les corniches et les stores, répare et vernit les meubles. 24 avril—1m

L A RENAISSANCE LOUISIANAISE,

AYANT ACTUELLEMENT

Environ 2000 abonnés,

PARAITRA LE DIMANCHE CINQ MAI

ET

Tous les dimanches suivants.

On demande des porteurs et des agents d'annonces et d'abonnements.

S'adresser au bureau de la revue, No. 23, passage St Antoine près de l'arsenal. 24 avril—1m

Dissolution de société.

L'ASSOCIATION existant sous la raison de L. MOULOR & Co et composée de MM. L. MOULOR, A. COLOMBET & R. DUMESTRE se trouve aujourd'hui dissoute d'un commun accord, M. A. Colombet s'étant retiré. Ladite maison continuera comme par le passé les mêmes affaires et sous la même raison sociale.

24avril—8 L. MOULOR, R. DUMESTRE.

Magasin de confiseur à vendre.

L'ETABLISSEMENT de CONFISERIE et DISTILLERIE connu sous le nom de F. Gras, à l'encoignure des rues Esplanade et Vieille Levée, est offert en vente pour cause de liquidation de société. On vendra à volonté de l'établissement à la convenance de l'acquéreur. S'adresser sur les lieux

23 avril—15

Avoine ... 2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia, et à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co.
12 déc. 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti.

WHISKY—30 barils vieux whisky Bourbon. 10 caisses London Old Tom gin. 40 caisses Calhoun whisky. 100 caisses Voldues schiedam schnapps. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 79, Vieille Levée.
4avril—1M

VIN DE CATALOGNE & DE BORDEAUX—60 demi pipes vin de Catalogne très corsé. 50 barriques vin de Bordeaux. 25 barils vin blanc. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe.
15 avril

BITTERS—250 caisses Bitters des Arabes. 100 " Aromatic de Crookes. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe.
15 avril

Absinthe : Kirsh : Guignolet

CENT caisses absinthe E. Pernod
100 do do C. F. Berger;
100 do do Lecoultre;
100 do de Noilly Prat & Co.;
100 do kirshwasser;
100 do guignolet d'Angers, à vendre par LANATA, Frères, 9 et 11, rue Jefferson
10 avril

BOUCHONS—50 balles bouchons de toutes dimensions et qualités. 50 balles bouchons réguliers pour eau gazeuse, champagne de bière, nouvellement reçus, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.
10 avril

Cornes.

CINQ boucauts en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 14, rue St-Louis
30 avril

CUIR en rouleaux—30 rouleaux venant des Opelousas, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 14 St Louis
2 avril

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1861.

Les membres de la compagnie de Réserve du BATAILLON D'ARTILLERIE d'Orléans procéderont à l'élection de leurs officiers, mercredi pro[chain], 1er mai, à l'arsenal d'Etat, de 7 à 9 heures du soir, sous la direction du capitaine Mioton, assisté du lieutenant Moriot.

Par ordre du major Théard.
E. D. COURMES, Adj major
30 avril—2

AVIS. GARDES CLAIBORNES.

Les personnes demeurant dans le septième ward, désirant faire partie de cette compagnie militaire, en voie d'organisation, pour la protection de la ville, sont priées de s'adresser à F. A. Bonnet, rue Claiborne, vis-à-vis le marché St-Bernard. 30avril—3t

Quartier Général de la Première Division des Troupes Volontaires de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 27 avril 1861.
ORDRES GENERAUX No 13.

Le capitaine A. J. Powell ayant été nommé et commissionné quartier-maître de la Deuxième Division, avec le grade de lieutenant-colonel, en remplacement du lieutenant-colonel Chas A. Labuzan, nommé brigadier général de la 2e Brigade sera respecté et obéi comme tel par les officiers et les troupes de cette Division.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major général commandant.
L. E. FORSTALL, Inspecteur de la 1re Division.
29 avril—3t

Tirailleurs d'Orléans.

ATTENTION!

Les jeunes gens qui désireraient faire partie de ce corps d'élite s'adresseront au comité d'organisation dont les noms suivent ou au passage de la Bourse 112.

Placide Canonge, Jr	E. Ledin,
Chas Carrico,	Renée Faisans,
Michel Mansont	Aristée L. Tissot,
Rodolphe Raimondy,	J. E. Frêche,
A. Gury, Jr.	Jules L. Barjac,

P. ROBIN, sergent-instructeur.
29avril—6t

Quartier Général, 2e Brigade de la 1re Division,

MILICE DE LA LOUISIANE.

ORDRE GENERAL No 2.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1861.

1—Conformément aux ordres du Quartier Général de Division et à l'ordre No 10 du Quartier Général de Son Excellence, commandant en chef, en date du 14 janvier 1861, les colonels de cette Brigade feront organiser leurs régiments sans délai, conformément à l'acte de la Législature du 30 avril 1853, relatif à l'organisation de la milice. Ces régiments, après avoir été organisés, seront aux ordres émanés du Quartier Général de Brigade.

II.—Les colonels de Régiments et de Brigade se rendront au Quartier Général de la Brigade en recevant cet ordre.

Par ordre de CHARLES A. LABUZAN, Brig. Gén. commandant.
WM C. WILDE, Inspecteur de Brigade
22avril—10f

Quartier-Général de la 2e Brigade

1re Division de la milice de la Louisiane.

Nlle Orléans, 26 avril 1861.
ORDRE GENERAL No 3.

I—Conformément à l'acte de la Législature de l'Etat pour l'organisation de la milice, lequel a été approuvé le 30 avril 1853 et pour l'information de tous ceux que cela concerne l'étendue des ... limites de la Brigade a été divisée et sera désignée comme suit :

1er Régiment.

Du côté inférieur de la rue du Canal au côté supérieur de la rue Conti ... et du fleuve Mississippi au côté Est de la rue des Remparts.

2e Régiment.

Du côté inférieur de la rue Conti au côté supérieur de la rue St Pierre inclusivement, et du fleuve Mississippi au côté Est de la rue des Remparts.

3e Régiment.

Du côté inférieur de la rue St Pierre au côté supérieur de la rue St-Philippe inclusivement, et du fleuve Mississippi au côté Est de la rue des Remparts.

4e Régiment.

Du côté inférieur de la rue St-Philippe au côté supérieur de la rue de l'Esplanade inclusivement, et du fleuve Mississippi au côté Est de la rue des Remparts.

5e Régiment.

Du côté inférieur de la rue du Canal au côté supérieur de la rue Conti ... de la rue des Remparts aux limites ouest du Deuxième District.

6e Régiment.

Du côté inférieur de la rue Conti, au côté supérieur de la rue St Pierre ... de la rue des Remparts aux limites ouest du Deuxième District.

7e Régiment

Du côté inférieur de la rue St Pierre, au côté supérieur de la rue St Philippe inclusivement, ... de la rue des Remparts aux limites ouest du Deuxième District.

8e Régiment.

Du côté inférieur de la rue St Philippe au côté supérieur de la rue de l'Esplanade, ... de la rue des Remparts aux limites ouest du Deuxième District.

9e Régiment.

Du côté inférieur de la rue de l'Esplanade au côté inférieur de la rue des Champs Elysées, ... et du fleuve Mississippi aux limites ... Troisième District, y compris la ville de Mandeville.

10e Régiment.

Du côté inférieur de la rue des Champs Elysées à la partie ... rue des Anglais ... du fleuve Mississippi aux limites ouest du Troisième District.

11e Régiment.

Du côté inférieur de la rue des Anglais aux limites inférieures de la ville, et du fleuve Mississippi aux dernières limites ouest du Troisième District.

Le 12e Régiment

Comprendra la paroisse St-Bernard.

Le 13e Régiment

Comprendra la paroisse Plaquemines.

II—Tous les blancs libres qui ont résidé soixante jours dans l'Etat ... [illegible] ... de la Brigade ... se conformer à cet ordre.

Par ordre de CHAS A. LABUZAN, Brigadier général Commandant
WM C. WILDE, Inspecteur de Brigade
27av—b

Avis.

PAR acte notarié avec pacte d'arrantie, à intervenir pardevant Théodore Guyol, notaire public, je m'engage à payer, intégralement et d'avance pendant ... à compter du 1er mai 1861 jusqu'au 1er avril 1862 ... une somme de cinq piastres à chacune des ... pour toute personne qui s'engagerait à ... l'armée régulière des Etats Confédérés ...

S'adresser à A. BAUDOUIN, Rue Royale, 221, de 5 à 6 heures P. M ou à la Douane, de 1 à 3 P. M
30avril—3t

Avis aux médecins et aux familles

NOUVEAUX APPAREILS vaporifères perfectionnés par le Dr Lecharny pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de toutes sortes pour le traitement de ... [illegible] ... Appareils portatifs ... vapeur pour traiter les malades ... Les personnes qui désirent les voir fonctionner ... peuvent s'adresser chez le Dr ... encoignure Royale et Bienville ...
24av—

ARMES.

5 caisses fusils doubles. 30 caisses Mousquets Minié. 15 pistolets do. 15 do à 4 et 6 coups. A vendre par ETERNOD & PIAGET, 46 rue de Chartres
27avril

Mousse.

QUINZE balles en magasin, et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 14, rue St-Louis
29 avril

Maison à louer.

UNE JOLIE RESIDENCE parfaitement aérée, convenable pour une petite famille, située rue St-Louis entre St Pierre et Orléans, en face de la Place d'Armes. Possession en sera donnée immédiatement.

S'adresser au No 119, rue Royale 27avril—4

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra des commandes de bouquets pour mariages et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlia, jasmins, arbustes à des prix réduits. rendra les ordres pour faire les jardins. 25sep—aul3p

JARDIN BELLANGER, Place St-Antoine,

Rue Royale, vis-à-vis la rue d'Orléans.

CE bel établissement est ouvert pour toute la saison. On y trouvera, comme par le passé, des glaces, sorbets, biscuits, limonades glacées et autres rafraîchissements.

22 avril—15f E. AYNAUD, suc.

Réouverture des Bains Conti.

LE nouveau propriétaire de cet établissement, avantageusement connu dans le 2me District, informe le public qu'il vient de le remettre complètement à neuf et que les bains seront ouverts à dater du 22 avril. Les baigneurs trouveront aux bains de la rue Conti des soins empressés et une grande propreté.
22 avril—3ot

VERMOUTH—500 caisses de la marque Redon & Co en magasin. A vendre par S. D. GRATIAA & CO, No 59, rue Douane.
22av

CHAMPAGNE Charles Farre—300 caisses de ce vin renommé consistant en Sillery Cabinet et Impérial grandes, demies et quarts de bouteilles. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 59, rue Douane.
22av

CHAMPAGNE Sosthène Thomas—300 paniers en grandes, demie et quarts de bouteilles, des marques de Lorme, Cordon Vert et Impérial. A vendre par S D GRATIAA & Co, 59, rue de la Douane
22 av

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Genl. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par BORNIO & BROTHER, Rue Gravier, No 34.
12 avril

Bureau à Louer.

LE rez-de-chaussée de la maison située dans la rue Conti, à côté de la Banque de la Louisiane.

S'adresser à AUGUSTE MONTREUIL, Caissier
23 mars

$25 de récompense.

Partie marronne dans le courant du mois, la mulâtresse ADELE, portant autrefois le nom de ALIDA, avec son enfant, Caroline, âgée de 18 mois. Adèle est âgée d'environ 22 ans, mulâtresse rougeâtre, taille moyenne, forte carrure, parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui logera la dite esclave dans la geôle de Paroisse. S'adresser à Mr. C. OLIVIER, 55, rue Bienville
22av

Marchandises sèches à bon marché pour du comptant ! ! !

THEODORE DANZIGER,

A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe,

VIENT de recevoir à temps pour éviter le nouveau tarif—

Dix caisses coton blanc à bon marché, à 10 CENTS la yarde, valant 15 cents.

200 pièces barège à DIX CENTS la yarde, coûtant 25 cents.

50 pièces barège anglais noir, à 12½ cents la yarde, valant 25 cents.

Un très grand assortiment de bandes anglaises brodées, sera vendu à une forte réduction.—Lawns imprimés à DIX CENTS LA YARDE.

1,000 douz. mouchoirs batiste ..., à 75 cts la douzaine, valant $1 50.

200 grandes moustiquaires de bobinet.

2,000 robes de jaconat, genre nouveau, à $1 50.

2,000 do do toutes couleurs, à $1 25 2 avril

A Louer,

La partie supérieure (meublée ou non meublée) de la maison de l'encoignure des rues Royale et St-Philippe. 12 avril

CIGARES de choix de la Havane—100,000 Breves Londres et Vegas, Intimidad. 100,000 Londres, Partagas, Cabanas, Cabargas et Designio. 400,000 Media Regalias, Meridiana, Tocumo, Flor de M Vega, Vuelta Abajo, Partagas, Milar Segundo, Rio Hondo, &c. 100,000 Flor de Cilindrados et Trabucos, No Plus Ultra, Tip Top, Henry Clay. 100,000 Regalia Britanica, Regalia Londres, Regalia de la Reina, Milares et Regalia Cazadores, de diverses marques, en magasin et à vendre, aux plus bas prix par CUMA & MASSON, rue Tchoupitoulas, [illegible].
23v

EN débarquement du navire Adélaïde, du Havre : 8 tonneaux véritable fromage Gruyère. A vendre par J. M. [illegible] rue [illegible]
11 mars

ATTENTION.

Le shérif vend aujourd'hui à 5 heures P. M., au No. 27, rue Jefferson, un lot de linge de corps.

Les marchands de comestibles et les familles, feront bien d'assister à la vente aux enchères du stock de Jas W. Kee, No 99 rue du Camp, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, par le ministère de D. E. Morphy, encanteur.

Passage pour Bordeaux.

Départ samedi.

Le navire trois-mâts ALPINE, capitaine Kelman, ayant de beaux emménagements. Pour passage s'adresser à bord ou à WM. J. DEWEY & Cie, 86 et 88, rue Gravier.
30avril—3t

Pour Tampico et la colonie d'Eureka.

DEPART dans peu de jours.—La goélette KATE L. BRUCE, de 1re classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine John Stone, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à MANUEL LOPEZ, Rue Vieille Levée, No 97.
23avril—au3mai

Changement de local.

R. S. SYKES, encanteur, a transporté son magasin du No. 45 au No. 59 RUE DES MAGASINS, immédiatement au-dessus de la rue Natchez. Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes du dehors, tous les jours.
26 mars

Dr HENRY BAYON,

Médecin de la Faculté de Paris,

No 243, RUE DES REMPARTS, Entre St-Philippe et Ursulines, NOUVELLE-ORLEANS
30 avril—3t

Boutons ! Boutons ! Boutons !

PELICANS ET Attributs militaires de toute sorte

Grande Fabrique du Sud.

Rue de Chartres, 131, près l'Hotel d'Orléans

LE soussigné a l'honneur de prévenir MM. les entrepreneurs d'uniformes, et d'équipements qu'à partir de ce jour il pourra fournir autant de Boutons d'uniforme, d'Etoiles de Képis, de Rosettes de ceinturon, qu'il lui en sera demandé attendu qu'il vient d'augmenter le nombre de ses ouvriers, et que la fabrication des susdits articles se fera de jour et de nuit, sans interruption. Dorure, Argenture de sabres, Pistolets &c.
30avril—1m C. ROUYER.

Avis aux constructeurs.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau du soussigné pendant 10 jours pour la construction d'un édifice destiné à servir d'école ... Les plans et devis peuvent être examinés ... pour l'usage des écoles publiques du 3me District. Des plans et devis sont déposés chez DAVID STICKNEY. Président du comité des finances—Bureau des bateaux du 3me District, No 2, Bâtisse Marigny.
30avril—10

Propriétés à Mandeville,

A LOUER.

DEUX JOLIES RESIDENCES D'ETE avec chambres à domestiques et chambre à bains, wharf &c. &c.

S'adresser rue St-Philippe No 119 3 avril—7

Marché au sucre.

NOTICE est donnée qu'à partir du 1er mai jusqu'au 1er octobre 1861, le MARCHE AU SUCRE sera fermé à midi. 30 avril—2t

CHANGE

Sur Bordeaux, payable dans Paris à vendre par A. CARRIERE & Co, 70 rue Vieille-Levée
30 avril—1 [illegible]

A vendre,

Pour cause de départ.

GROCERIES — UNE grocerie bien achalandée, située encoignure Ste Anne et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux
30 avril—6t

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1erfev—1an

EXTERNAT

Dirigé par Mlle CORALIE BARTHE.

Rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse.

MLLE CORALIE BARTHE, directrice de cet établissement a l'honneur d'informer les familles qu'elle vient d'associer à son institution M. F. M. Medoux, avantageusement connu par ... dans les ... pour ... l'éducation des enfants qu'on voudra lui confier.

Mlle Barthe espère que les familles continueront à lui accorder la confiance dont elle a tout honorée jusqu'à ce jour.

Les classes ... se feront comme par le passé.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au siège de l'établissement où l'on trouvera des prospectus
25avril—6t

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE,

No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hotel St. Louis.

LES DENTS sont indispensables à l'homme ... la mastication, à la parole ... de la figure ... des lèvres, les mâchoires se rencontrent et impriment sur le visage une physionomie de vieillesse ... par la régularité et la conservation ... quand on peut éviter tout en essayant ... le temps ou le dentiste rendra ce ... une habile opération !

Consultation en français, en espagnol et en anglais.
6jan—L & M

Dr THURBER,

DENTISTE,

SALON D'OPERATIONS, 148, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse.
31oct—1an

DEMANDE.

UNE bonne cuisinière ... et blanchisseuse, parlant Français. Personnes de couleur préférées. S'adresser ... 12avril

Avis de Société.

M. WM KELLEY s'est associé dans notre maison ... et à dater de ce jour la maison sera maintenant MEEKINS, KELLEY & Co.

J. S MEEKINS BRO.
Bâtisses Marigny, 3e District. Nelle-Orléans, 3 avril 1861

Cercles. Cercles. Cercles.

100,000 CERCLES de tonneaux blancs à bon marché. A vendre par CHS LAFFON & W. W. WILSON.
21av—1m Encoignure Celestine et Levée, 1er District

P. FIEROBE,

TAILLEUR DES ZOUAVES D'INKERMAN,

ci-devant coupeur de l'état major en Afrique, déjà connu à la Nouvelle-Orléans, se charge de faire des uniformes militaires dans le plus prompt délai, rue Conti, 93, entre Bourbon et Dauphine. 24av—10t

B. ANTOGNINI & E. RICHARD,

15, RUE CONTI,

Fabricants de Billards en ardoises

Ayant obtenu de M. O. Berger un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabricants, ainsi que le privilège de placer à l'avenir leurs billards au nom de ce célèbre professeur, ce sont devoir porter à la connaissance du public qu'ils sont les seuls possesseurs de tous les véritables Billards M. Berger, voulant en outre témoigner à MM. Antognini et Richard combien il apprécie leurs produits, a ajouté à sa recommandation spéciale, l'offre de fabriquer pour leur usage particulier un billard à table d'ardoise, dont tous les avantages seront ... à la Havane, et sur lequel on pourra voir jouer lors de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. L'appui des faits qui précèdent, MM. A & R. tiennent un certificat de M. Berger, à la disposition des amateurs.

Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, acajou et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards, sortant des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, billes, &c. Aussi des billards d'occasion, boîtes à bois, cartes, jeu de boules, bagatelles et roulettes à deux cylindres. 20avril

VINAIGRE.

VINAIGRE.

VINAIGRE.

La Distillerie de vinaigre, d'Orléans,

Est maintenant prête à fournir aux marchands de groceries et autres du VINAIGRE DE VIN BLANC et CIDRE, et du VINAIGRE CLARIFIE de la meilleure qualité et dans le plus bref délai.

LEWIS & Co, 192, rue New Levee entre Julia et St Joseph
22 avril

A LOUER.

LA MAISON à véranda située au coin des rues du Maine et Dauphine. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, Rue de Chartres, No 46.
23avril

Succession Louis Emmerling.

LES personnes qui doivent à cette succession, sont priées de payer et celles qui ont des réclamations à faire valoir contre elle sont priées de les présenter à la soussignée, ANAIS EMMERLING, ou à G. SCHMIDT, avocat de la succession, rue St Pierre No 5, bâtisses Pontalba.
23 avril—3t

Banque du Sud,

Nlle Orléans, 9 avril 1861.

CHANGE SUR PARIS,

A vue et à soixante jours, en sommes au gré des acheteurs. THOS LAYTON, Caissier
10 avril—1m

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles. De la toile cirée de 3 à 24 pieds de large; nattes, druggets anglais et toile damassée pour dessus de tables.

Abat jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.

9 fév—ab A. BROUSSEAU & Co.

AD. RINCK,

PEINTRE EN PORTRAITS,

No 7, rue Bourbon.
1 déc

Sucre de la Havane.

DEUX CENTS caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARUBIA & LAUGHLAND, 64, rue des Magasins
17 avril

Rum de la Jamaïque.

TRENTE tierçons rum d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 64, rue des Magasins
17 avril

LOUIS, RESTAURATEUR,

Et Pension Bourgeoise,

Enc. du Passage de la Bourse et St Louis,

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant et qu'il tient

TABLE D'HOTE

A toute heure, et le consommateur pourra y venir à n'importe quelle heure ; le menu y sera de premier choix. Il offre aux consommateurs, pour 50 cents: Un potage, au choix, Légumes, Poisson, Rôti, Entrée, Salade. Desserts assortis—Vin compris.

Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir.
22 janv

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Cotes, pour familles, 40 barriques do vieux St Emilion les crus, 20 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 200 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauternes, 15 caisses do do 12 bout. super. 120 do absinthe Pernod & Lecoultre, 30 caisses kirsch Pernod & Noilly, 40 balles bouchons pointus et réguliers, 10 balles do à dame-jeannes, 150 caisses fruits au jus, Lafourie. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée
11 avril

FRUITS—50 caisses fruits au jus, 100 caisses fruits au jus, 100 " fruits à l'eau-de-vie, 100 " cerises à l'eau-de-vie, 100 " gelées de fruits, 100 " marmelade de fruits, 100 " variantes et Cornichons. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 79 Vieille Levée
4 avril—15t

DEAUX sèches—En magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 14 St Louis
30 avril

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer M. CLEMENT RAMOS ex-recorder du Deuxième District, comme candidat à la même place. L'élection aura lieu LUNDI, le 3 juin 1861.

1er mai—au 10 SES NOMBREUX AMIS.

EMILE WILTZ

est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection a lieu le 3 juin prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que H. PERALTA, d'Est Baton Rouge, est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics. L'élection a lieu en novembre prochain.
4av—au 4 nov

Recorder du Deuxième District,

MM les Editeurs :

Veuillez annoncer que l'hon. ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place et qu'il sera soutenu, à l'élection du 3 juin prochain, par

LES PROPRIETAIRES DU DISTRICT.
15avril au 3 juin

Education—Cours particuliers

UN LOUISIANAIS bien connu dans l'enseignement, et ne pouvant disposer d'une partie de son temps, désirerait former une classe particulière ou il admettrait qu'un nombre très limité de jeunes gens désireux de compléter leur éducation universitaire. Il se chargerait de l'enseignement du Grec, du Latin, du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, de l'histoire comparée, des littératures anciennes et modernes et des sciences mathématiques et physiques. Il s'arrangerait également avec les personnes qui pourraient le désirer, pour quelques leçons particulières à domicile. Pour plus amples renseignements on est prié de s'adresser à MM. les rédacteurs de l'Abeille. 30 mars

Manufacture de CHAUSSURES

Pour hommes, femmes et enfants.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement de chaussures pour hommes, femmes et enfants, et il espère que par la ponctualité et la bonne confection de ses chaussures mériter la confiance de ... qui voudront l'honorer de leur patronage. Vente ... affaires ses prix seront très modérés.

A. BECH, 16 avril—1m 148, rue Bourbon, No 148

Collège Commercial de Dolbear,

A l'encoignure des rues Camp et Commune, fondé en 1832. ... [illegible] ... Les jeunes gens du Sud seront toujours en demande, s'ils ont les ... à la plus belle fortune qu'ils peuvent donner à leurs enfants.

RUFUS DOLBEAR, Président

Mme ALLUARD, Somnambule,

No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

SE charge spécialement du traitement, et extraordinairement des maux Nerveux, l'Epilepsie, Rumatisme, etc. sur des maux ... ont radicalement guéris par ... effets extraordinaires.

Dans les affections du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est complète et infaillible. Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, pas ... cure ... Des attestations de ... faits sont à la disposition ... Madame Alluard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de témoins considérés de la Nouvelle-Orléans; bref, on se loue de la dite Mme Alluard d'une organisation telle que ... en présence des maladies actuelles ... Prix des consultations, trois piastres pour les cas ordinaires. 11 avril—3m

Dissolution de société.

LA société existant sous la raison de A. TAMBOURY & Cie est dissoute aujourd'hui. L. Deffez, aîné ... d'un commun accord ... [illegible]

A. TAMBOURY, L. DEFFEZ.
5avril—30

LE soussigné continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, au magasin du Panthéon société, rue Royale No 57, entre St-Louis et Conti.

5avril—30 L. DEFFEZ

DEMANDE DE VENDEUR

ON demande dans une grocerie en gros, un vendeur expérimenté parlant français et anglais. Il doit se ... s'adresser avec référence au bureau de la poste No 203, bureau de poste. 5avril

JOSEPHINE CASTEX,

Sage-Femme de première classe.

Reçue par la faculté de médecine de Montpellier.

A l'honneur d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne. Son domicile est

Encoignure Toledano et Laurel,

5avril—1m 4me District

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux de vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, Laffite, Margaux d'Arcins, Grand, &c.

No 57, rue Royale, Entre Conti et St Louis
1janvier

P. AVET

AVET, Frères.

GROCERS

Aux bleu stores,

Encoignure Bienville et Vieille Levée.

ONT annexé leur nouveau magasin, Nos 17, Front-Levée et No. 91, Vieille-Levée à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas.
2janv

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59 entre Conti et Bienville, Nlle-Orléans

MORUE, MORUE — 50 caisses morue de choix ... 20 4 tambours morue, en magasin, et à vendre par FRED AVET, Rue Vieille Levée, No 59 et 61, entre Conti et Bienville.
3 avril—15t

BITTER DES ARABES.

MALGRE le succès que ... plusieurs fois ... [illegible] ... BITTER DES ARABES ... [illegible] ... succursale—A l'établissement ... encoignure Du Maine et ...

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF Pilules, Injection, Poudres et Sirop antisyphilitique du Dr Vergé. Les fébrifuges ... toutes boutons, éruptions de toute nature et ... guérissant toutes les maladies syphilitiques et ... F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et St Bernard. Dépôt de tous ses médicaments français patentés 12 nov

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE pour $35

Tous les perfectionnements !

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

DAVIS BROTHERS, No 93, rue du Camp
1 avril—1mo

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers." 25 do "Fillers." A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille Levée

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon
1nov—1an

Fromages de Hollande, &c.

CENT caisses fromages rouges. 10 boucauts ... 20 meules Parmesan, en débarquement et à vendre par LANATA Frères, 9 et 11, rue Jefferson
10 avril

Petits pois, &c.

CENT caisses de 50/2 bottes, petits pois, Daniel et Salomon, 100 do do 50/2 do champignons, Saincere père et fils, 4 do de 100/2 do cèpes à l'huile ; 4 do de 100/2 do truffes noires ; 10 do de 100/2 do pâtés truffés, 1 do de lamproies à la bordelaise, à vendre par LANATA, Frères, 9 et 11, rue Jefferson
10 avril

Porto ! Madère ! Sherry, &c.

CENT ¼ de pipe vin de Porto ; 100/4 de pipe vin de Madère ; 50/4 de pipe vin de Sherry ; 20 pipes genièvre de Hollande, à vendre par LANATA, Frères, 9 et 11, rue Jefferson
10 avril

SUCRE de la Havane—Blanc supérieur, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 27, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée
1av

TABACS—335 balles tabac du Mexique et de la Havane, pour capes et tripes, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 18, Douane, entre Chartres et Vieille Levée
13 avril

CAFE de la Havane—Un lot fin vert, en magasin. A vendre par E. TROISGROS, 18, rue Douane
15av

TABAC DU MEXIQUE—65 balles pour Tripes et Capes, en débarquement du steamship Tennessee, arrivé de Vera Cruz, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée
13 avril

EN magasin—6 caisses pâtés assortis, Merlié & Desbaux, 5 do Pailler, 5 do saucissons truffés, 5 do au saindoux, à vendre à très grande réduction par M. A. CALONNE, 205 et 207 rue Royale encoignure Douane
5avril

Trouvée.

Une vache a été trouvée sur le chemin de Gentilly samedi matin, elle est rouge et blanche ... les ... [illegible] ... pour la réclamer ... le propriétaire peut venir la réclamer en payant les frais à l'écurie de M. Victorin, au chemin de Gentilly, Canal Marigny. 30av—3t

Cheval perdu.

Il a été perdu, vendredi soir, un cheval ... couleur cannelle, grande taille, large de corps avec une longue queue. Une partie ... [illegible] ... parallèle de la chute du poil. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au No 141, encoignure Plaisance ... Constance. 30av—3t

EN débarquement du navire Yolla Wille, venant de Bordeaux: 205 barriques vin rouge, 30 barils vin blanc, 1500 caisses vin rouge, 4 boucauts fr. à voile, 40 caisses fruits au vinaigre. A vendre par C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.
5 avril—4t

VINS—180 barriques vin rouge, 27 barriques vin blanc. En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par J. J. TARDOS, No 43, Vieille Levée
11mars

250 FRUITS au vinaigre, confitures assorties, pêches, ananas et fraises au jus, &c., pour clore une facture, à vendre par B. TURPIN, 69 rue Vieille Levée
15avril—6t

RAISINS de Malaga—500 boîtes raisins No ... 200 demi boîtes do do, 500 quart boîtes do do. A vendre en douane ou droits payés par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe.
10 avril

SOUS les clefs de la douane et à vendre par les soussignés. 2,100 caisses vin rouge. C. CAVAROC & Co.
5 avril—8t

EN débarquement de la barque "Active," venant de Bordeaux—250 barriques vin rouge Lomprey ; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie. A vendre par A. GARRIERE & Co, 71, Vieille Levée

SAVON de Castille—50 caisses, en magasin et à vendre par Z. J. MARTIN & Co., Rue Tchoupitoulas, [illegible]